

POUCHET

COLORATIONS

DE L'ÉPIDERME

N. 10


FONDO PIZZOFALCONE



DES COLORATIONS

DE

L'ÉPIDERME

(THÈSE)

PAR

GEORGES POUCHET

Docteur en Médecine, — Licencié ès sciences naturelles
Aide-Naturaliste au Muséum de Rouen
Membre des Sociétés d'Anthropologie de Paris et de Londres

PARIS
ADRIEN DELAHAYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de l'Ecole de Médecine

—

1864



A MON PÈRE.

A M. LE DR E. LEUDET,

Professeur de Clinique, Médecin en chef à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Rouen. — Imp. Ch.-F. Lapierre et Cᵉ, rue Saint-Étienne-des-Tonneliers, 1.

Une histoire complète des colorations de l'épiderme suffirait au travail d'une existence entière, tant par la variété des sujets qu'elle devrait embrasser, que par la difficulté qu'on aurait à s'en procurer les matériaux.

Sans essayer même de donner ici le programme complet d'un pareil livre, on voit qu'il devrait comprendre : l'histoire anatomique de l'épiderme ; — l'histoire du développement de ses colorations chez les différentes races, sous l'influence de l'âge, de la puberté, de la maladie ; — l'histoire des accidents de couleur que peut présenter l'épiderme, et en particulier celle de l'albinisme ; — l'histoire du hâle et en général des influences de l'atmosphère sur la peau.

Il faudrait encore ajouter à cette longue étude de faits, pour qu'elle fût complète, l'histoire critique des travaux entrepris depuis l'antiquité sur ce sujet ; — examiner quelques questions d'art qui s'y rattachent, — et terminer enfin par proposer de nouveaux moyens de comparaison qui puissent conduire à des résultats positifs, et ne plus laisser dans l'avenir, à chacun, le soin de reprendre par la base un pareil travail.

Tel serait à peu près le programme d'une histoire complète des colorations de l'épiderme.

Depuis longtemps nous avions réuni des notes destinées à un

travail étendu; nous en extrayons les pages suivantes que les circonstances nous ont seules engagé à publier. C'est à peine quelques points esquissés du vaste sujet dont nous parlons.

Nous nous faisons ici un devoir et un plaisir de remercier M. Chevreul pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli l'annonce de ce travail, et pour le concours obligeant qu'il nous a lui-même offert à propos d'un point de recherche, dont l'initiative lui revient d'ailleurs tout entière. — Nous devons aussi remercier M. Duplessis, conservateur au département des estampes de la Bibliothèque impériale, pour des renseignements précieux que lui seul pouvait nous donner sur l'histoire de la gravure appliquée à la science anatomique.

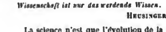
GEORGES POUCHET.

Muséum de Rouen, 23 Mars 1864.

DES COLORATIONS

DE

L'ÉPIDERME


Wissenschaft ist nur das werdende Wissen.
HEUSINGER.

La science n'est que l'évolution de la connaissance.



I.

La science de l'homme a fait dans ces dernières années de grands progrès en France : elle a inspiré de nombreux mémoires ; elle suffit aux travaux d'une société florissante. C'est qu'elle est résolûment entrée dans l'ère des monographies, ouverte par l'école américaine. Jusque-là l'anthropologie était dévoyée, — ou plutôt les choses avaient suivi leur cours naturel : la période encyclopédique avait précédé la période de précision.

Blumenbach, dans cette dissertation célèbre (1) qui est devenue le point de départ de l'anthropologie moderne (1781), embrasse à la fois toute la science ; c'est un traité général à la manière des anciens, où le

(1) *De generis humani varietate nativa.* Goetting, 1781.

professeur de Gœttingue donne en quelques pages un exposé complet de la science de l'homme physique à son époque. L'exemple n'a été que trop suivi.

Mais ce qui était peut-être possible alors, serait aujourd'hui au-dessus des forces humaines. Les faits se sont accumulés, entassés; il a fallu renoncer à l'espoir de les embrasser tous du regard.

La réforme devait venir d'Amérique. Morton et après lui Gliddon, MM. Nott et Atkein Meigs ont compris les exigences de la science moderne; ils ont renoncé à l'ancien système : ils n'ont écrit que des monographies. C'est la seule voie qui doive rester ouverte : la division du travail appliquée à la recherche. Chacun, dans la mesure de ses forces, dans la mesure des moyens d'observation mis à sa portée, doit étudier un sujet restreint, avec cette pensée seulement de toujours tendre au but commun, grand aujourd'hui par l'importance qu'on sait y attacher. Car on entrevoit, — cela n'est plus douteux, — un avenir tout entier dans la science et par la science, même une morale nouvelle, toute humaine.

II.

Le sujet restreint que nous nous sommes proposé de traiter dans cet essai n'est pas même la coloration de la peau du nègre, sur laquelle on a tant écrit, tant disputé, encore de nos jours; sur laquelle il reste tant à dire et à observer. C'est affaire aux voyageurs.

L'homme blanc est le seul qu'il nous soit donné d'examiner longuement et attentivement dans nos pays. C'est de lui seul que nous entendons nous occuper; de cette race qui s'étend des limites de la Perse aux rivages de l'Atlantique. La France, placée entre les hommes blonds du Nord et les hommes bruns du Sud, autrefois habitée par ceux-ci, envahie depuis par ceux-là (1), tient le milieu entre deux

(1) Voy. Perier. *Fragments ethnologiques.* Paris, 1857, in-8°.— Broca. *Recherches sur l'Ethnologie de la France.* (*Mém. de la Soc. d'Anthropologie*, t. I, p. 1.)—*Bulletins de la Soc. d'Anthropologie,* 21 juillet et 4 août 1859.

types extrêmes, que personnifient l'habitant de la Norwége d'une part et de l'autre celui de l'Italie.

La France, sous cette double influence, possède par conséquent une population *métisse* selon les uns, *mélangée* selon nous, c'est-à-dire offrant partout les deux types originels au milieu d'un nombre plus ou moins grand de métis. Les bruns, de petite taille, dominent au-dessous d'une ligne qui relierait Cherbourg à Nice. Les blonds, de grande taille, à peau fine et claire, occupent l'autre côté de cette ligne (1). C'est sur les populations où le sang germanique est ainsi dominant, que porteront nos observations, c'est-à-dire sur des natures qui se rapprochent sensiblement du type humain au teint le plus clair, à la peau la plus blanche. C'est chez lui que nous nous sommes proposé de passer en revue, plutôt encore que d'étudier, tout un ordre de phénomènes pathologiques dont quelques-uns semblent propres à éclairer indirectement l'histoire des colorations naturelles à l'homme, et reproduire même chez une *espèce* d'hommes la coloration propre à une autre.

Nous employons à dessein le mot *espèce*. Nous avons essayé de démontrer ailleurs (2) que l'homme faisait bien réellement, malgré le développement considérable de ses facultés cérébrales, partie du règne animal; que les lois applicables à la classification des autres mammifères étaient applicables à lui, et qu'il fallait absolument admettre une des deux propositions suivantes :

Ou reconnaître dans le genre humain des espèces différentes, en donnant, bien entendu, à ce mot *espèce* une valeur essentiellement conventionnelle, incapables que nous sommes de remonter à l'infini dans le passé, ou de prévoir le lointain avenir;

Ou n'admettre aucune des espèces reconnues par les Linné, les de Blainville, les Cuvier, les deux Geoffroy, et recommencer le grand

(1) Cf. Broca, *Recherches sur l'Ethnologie de la France*, carte. (*Mém. de la Soc. d'Anthropologie*, t. I, p. 1.)

(2) *De la Pluralité des races humaines*. Paris, 1858.

travail de la classification zoologique sur les mêmes bases que celles qu'on aura adoptées pour l'anthropologie.

Mais la classification zoologique, telle qu'elle existe, a pour elle : 1° d'avoir été très-généralement adoptée; 2° d'être indépendante par sa nature de tout rapprochement religieux, et d'avoir été traitée, par conséquent — comme doit l'être toute question scientifique — avec les faits et le raisonnement seuls, en dehors de toute influence étrangère.

En distinguant plusieurs *espèces* d'hommes, nous ne faisons qu'appliquer au premier des animaux des principes universellement reconnus et acceptés. Et s'il est vrai que nous puissions éprouver nous-même un vif embarras à classer exactement tous les habitants du globe en un certain nombre d'espèces distinctes, au moins sommes-nous très à l'aise pour déclarer que cette *espèce* blanche, dont certaines maladies vont nous occuper, offre des caractères véritablement spécifiques quand on la compare à l'*espèce* nègre.

III.

Si l'on essaie de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le *genre* humain, ce qui frappe au premier regard, c'est cette différence extrême de teint, de coloration, qui sépare les hommes; c'est le brun mat ou luisant du nègre, comparé à cette peau blanche et transparente des races du nord-ouest de l'Europe. Il semble même que ces qualifications de *blancs*, de *noirs*, si fausses sous le rapport descriptif, n'aient été d'abord employées qu'au figuré; encore plus pour mieux marquer la différence des deux espèces que pour les désigner par des épithètes appropriées. Nous ne sommes pas blancs, et les nègres ne sont pas noirs. Nous sommes plutôt *rosés*, grâce au sang que nos tissus laissent voir par transparence : les nègres, les *éthiopiens*, comme on les a appelés bien longtemps, sont bruns plutôt que noirs.

On a souvent fait allusion à l'étonnement qui dut s'emparer du premier individu de notre espèce qui aperçut un nègre. Rien de sin-

gulier que leur couleur ait, au réveil de la science moderne, piqué vivement la curiosité des observateurs. L'antiquité s'inquiéta très-peu de ces êtres bons à tourner la meule ou à faire des eunuques; le siècle dernier s'en occupa beaucoup.

L'attention publique s'était éveillée aux récits des voyageurs. On ne parlait que des Iles : les Hollandais, avec leurs denrées, rapportaient des négrillons, bientôt à la mode dans tous les boudoirs. Chacun voulut avoir son nègre, et dans l'armée de Guillaume d'Orange, en 1688, on en comptait jusqu'à 300, que de nobles Anglais ou de riches Hollandais traînaient derrière eux (1). Objets de luxe; plus encore, de curiosité dans ces pays du Nord, où la grande soif de connaître, qui remontait à Rabelais, où cet amour de la Nature qui fut la force de la Renaissance, n'étaient point étouffés comme en France sous le joug épouvantable du fils aîné de l'Eglise en perruque. De par le roi-soleil et M. Le Nôtre, défense aux bosquets de pousser leurs verdoyants branchages; les pauvres arbres torturés ne représentent plus que colonnades, festons, vases bizarres, oiseaux ridicules, etc., etc.

Mais aussi comme l'esprit se détendit à la mort du tyran! Comme on sut jouir des champs, des arbres non taillés, des gazons rustiques qu'on ne forçait plus à pousser en losanges et en spirales. Ce fut une fête, un délire que racontent les peintures de Watteau et de Lancret, où reparaît le négrillon empanaché derrière la grande dame.

Le même esprit, cette fièvre de la Nature qui s'emparait alors de chacun, fit qu'on disséqua ces nègres pour arracher le secret à leur peau. Cette rage du scalpel avait d'ailleurs commencé également dans le Nord, plus ouvert à la Hollande libre.

Dès 1693, deux ans à peine après la mort de Malpighi, J.-H. Stark, professeur à Kœnigsberg, dissèque le nègre du prince de Hollande (2).

(1) MICHELET. *Louis XIV et la Révocation*, p. 418.

(2) Cf. REINHOLDI WAGNERI *observationes de colore Æthiopum*. (*Nova litteraria maris Balthici*. Juillet 1699, p. 207.)

Au mois d'avril 1699, à Copenhague, la reine Louise abandonne au scalpel de Reinhold Wagner un domestique noir mort à son service (1). Au mois de septembre, même largesse de la même souveraine (2).

Santorini ouvre un nègre en 1708 à Venise et fait venir Morgagni pour assister à ce régal anatomique; mais il semble qu'en pays catholique les choses n'allaient pas aussi facilement que dans le Nord. La dissection se fit la nuit (3). La religion s'est toujours opposée aux autopsies ; elle le fait encore dans les hôpitaux de province, comme si elle eût crainte qu'on ne retrouvât plus ses os à la confusion de la vallée de Josaphat.

En 1716 Ruysch donne la figure de deux fœtus nègres dans le *Thesaurus anatomicus* (4), et quinze ans plus tard la peau du nègre est figurée pour la première fois en couleur en tête du célèbre mémoire de B.-S. Albin (5).

En 1741, la France prend part à son tour au mouvement commun, et Barrère publie à Paris une *Dissertation sur la cause physique de la couleur des nègres* (6). En même temps l'Académie de Bordeaux mettait au concours l'étude des différentes colorations chez l'homme, et J. Mitchell envoyait d'Amérique son remarquable essai (7) pour disputer le prix.

Un nègre albinos venu en France faisait courir tout Paris en 1744 et

(1) Cf. Reinholdi Wagneri *Anatome Æthiopis regii.* (*Nova litteraria maris Balthici.* Avril 1699, p. 118.)

(2) Cf. Reinholdi Wagneri *Observationes anatomicæ.* (*Nova litteraria maris Balthici.* Septembre 1699, p. 370.)

(3) Cf. Morgagni. *De sedibus et causis morborum.* Liv. I, lettre V, § 17, et lettre LXVIII, § 13.

(4) Th. 1., tab. CXI, fig. 2. — III, t. 2.

(5) B.-S. Albinus, *De sede et caussa coloris Æthiopum et cæterorum hominum.* Leyde, Amsterdam, 1737, in-4°.

(6) Analysée dans le *Journal des Savants* de 1742, fév., p. 97.

(7) *An essay upon the causes of the different colours of people in different climates.* (*Philosophical transactions,* 1744, n° 474.)

défrayait les conversations des différents cercles philosophiques de la capitale (1). La même année, un autre nègre meurt à l'hôpital de la Charité, et l'examen anatomique qui en est fait, devient l'occasion pour Baeck de donner une excellente description de la région colorée de sa peau (2).

Meckel ouvre un nègre en 1753 (3) et un autre en 1756 (4).

Dans le même temps, Le Cat, l'homme au courant du mouvement scientifique par excellence, n'a pas moins de bonheur. Il fait à Rouen deux autopsies de nègres : l'une le 4 mars 1757, et l'autre le 27 avril 1758. Ces dissections avaient même un merveilleux à-propos. Depuis dix ans, l'Académie de Rouen, comme le monde entier d'ailleurs, dissertait sur la couleur de la peau des nègres, et nous voyons les mémoires s'y succéder (5) jusqu'au jour où Le Cat fait enfin paraître son *Traité de la Couleur de la peau humaine* (1765), pendant que Camper étudie le développement de cette couleur, mieux peut-être qu'on ne l'a fait depuis lui, sur les négrillons qui naissaient en Hollande (6).

Nous trouvons qu'en 1775 la collection particulière de B.-S. Albin, à Leyde, sur 334 pièces humides, en comptait 26 provenant de nègres et de négresses (7). Enfin, en 1785, à la limite du siècle,

(1) Cf. VOLTAIRE, *Mélanges*, t. III, p. 326. — MAUPERTUIS, *Vénus physique*, p. 147. — FONTENELLE, *Histoire de l'Académie*, p. 12.

(2) Cf. A. BAECK, *Untersuchung von der schwarzen Haut der Negern* (*Der Kænigl. Schwedischen Akademie der Wissenschaften Abhandlungen* 1748). Trad. in-8°, Hamburg, 1753.

(3) Voy. *Hist. de l'Acad. royale des sciences de Berlin*, 1753, cité dans *Les Annonces et Affiches de Paris* du 17 novembre 1856. (Voy. Le Cat.)

(4) Voy. *Hist. de l'Acad. royale des sciences de Berlin*, 1757. — II, *Adversariis*, 4.

(5) *Dissertation sur la couleur des nègres*, par PINGRÉ; — *Réponse à la lettre de M. Dières Dumanoir sur la couleur des nègres*, par LE CAT; — *Cerceau d'un nègre de couleur bleuâtre*, par LE CAT, 1756, perdu; — *Sur la couleur des nègres*, par LE CAT, 1757, perdu; — *Sur un Maure blanc*, par LE CAT, 1762, perdu; — Cf. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, t. II, p. 26, 110, et t. III, p. 21.

(6) Cf. CAMPER. *De l'origine et de la couleur des Nègres*, Groningue, 1744.

(7) Cf. F.-B. ALBINUS. *Suppellex anatomica*. Leyde, 1775, in-8.

au moment où l'orage révolutionnaire va faire pour un temps disparaître toute préoccupation scientifique, nous voyons que Sœmmering possédait deux squelettes de nègres, qu'il en avait disséqué trois et qu'il allait étudier leurs formes extérieures et la physiologie de leurs mouvements, aux Bains des Maures de Cassel (1), établissement sans doute tenu par des nègres ou au moins fréquenté par un grand nombre.

IV.

Ces observations persévérantes avaient eu pour résultat d'arriver à la détermination du siége exact de cette coloration tant étudiée. La gloire du vieux Malpighi s'en était augmentée.

Restait l'explication : on en vit de toutes sortes : il y en eut de plausibles, de sérieuses, qu'on reproduit encore aujourd'hui; d'autres auxquelles on serait tenté d'appliquer le mot *ridicule* s'il était de mise dans les sciences. C'était les dernières vapeurs de cette science théologique qui avait obscurci pendant dix-sept siècles l'esprit humain et fait oublier les œuvres immortelles des Lucrèce, des Plutarque et des physiciens d'Alexandrie, pour y substituer tout le fatras scolastique, que nous sommes heureux de n'avoir plus aujourd'hui à lire, et qui fut pour la Vérité scientifique, la Vérité éternelle, d'un bien mince secours.

Nous ne voulons pas même donner ici un aperçu rapide de toutes les idées qui furent professées ; c'est le long chapitre des errements de l'esprit humain. On essaya de tout, même de la malédiction de Jéhovah sur Caïn ou des effets non moins merveilleux de celle de Noé sortant de l'ivresse Ceci fut mis sérieusement en avant par un homme de science respectable en son temps et que ses contemporains —

(1) Cf. Sœmmering. *Ueber die coerperliche Verschiedenheit des Negers vom Europaeers*, in-8. Frankfort, 1785.

pour d'autres découvertes que celle-ci sans doute — avaient surnommé le second Nestor, J.-H. Hannemann (1).

Il est vrai qu'on n'était alors qu'à la fin du XVIIe siècle. Cent ans plus tard, dans cet autre siècle qui fut le triomphe de l'esprit, qui fut bien plus la gloire de la France que le règne de Louis XIV, on ne voit plus que des explications toutes physiques sinon vraies. La science, oubliant la théologie, ouvrait au monde les barrières de la liberté.

Mais toutes les explications données alors, celles qu'on donne encore de nos jours, ne sont que la paraphrase de celle de l'antiquité : l'influence du climat.

On prétendait, on prétend encore que les hommes blancs émigrés sous les tropiques noircissent, que les nègres transportés sous nos latitudes blanchissent. Tout ceci est vrai dans une certaine mesure. Il n'y a de problématique que l'interprétation qu'on a donnée de ce phénomène, et que la portée qu'on a voulu lui prêter. Nous allons essayer de le montrer.

Prenons un exemple : la peau du nègre pâlit sous notre ciel, ceci est vrai ; mais est-il démontré qu'il fasse, en devenant moins noir dans de telles conditions, un pas qui le rapproche du blanc? Ou ce changement n'est-il pas plutôt celui même qu'apporte la maladie à la constitution du nègre dans son propre pays. Alors, qui peut dire que cette pâleur relative observée chez nous ne soit pas véritablement pathologique, que cet organisme transplanté ne penche pas plus vers la disparition que vers l'harmonie avec le milieu ambiant?

Voici donc deux explications possibles, et aucune n'est prouvée, moins encore la première que la seconde, à laquelle la grande mortalité des nègres chez nous semblerait donner appui. — Quant à la première, il faudrait, pour la justifier, une observation poursuivie rigoureusement, presque jour par jour, pendant un laps de temps,

(1) « Causæ vero hujus atri in Æthiopibus coloris sunt, partim *theologicæ* vel *hyper-* « *physicæ*, etc... hyperphysica causa creditur maledictio impio Noæ filio Cham facta. » HANNEMANN. *Curiosum scrutinium nigredinis posterorum Cham*, in-4°. Kiloni, 1677, § XIV.

pendant une succession de générations suffisants pour voir une société nègre transportée dans nos latitudes et conservée sans mélange, ceci est indispensable, se modifier jusqu'à devenir semblable à nous.

C'est-à-dire que c'est là une question insoluble dans l'état actuel de nos connaissances, et M. Bonté avait raison de prétendre dernièrement au sein de la Société d'Anthropologie (1), que de ce côté « personne n'a de faits nouveaux. » — Personne ne peut en avoir.

V.

Si nous entrons à notre tour sur ce terrain, c'est que nous avons été frappé d'une lacune dans tous les travaux anthropologiques, publiés depuis quelques années, qui ont traité de ce sujet des colorations. On avait découvert en Angleterre (1855) une maladie très-bien décrite tout d'abord par Thomas Addison, dont elle a gardé le nom (2), maladie curieuse en cela pour l'anthropologiste, que le patient se rapproche d'une manière frappante de l'homme noir par la couleur de sa peau. L'Européen affecté de maladie d'Addison, comme nous avons pu nous en convaincre nous-même sur un cas type soumis à notre observation (3), devient presque un nègre par la couleur, et

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 6 août 1863.

(2) Th. Addison. *On the constitutional and local effects of disease of the supra-renal capsules*, in-4. Londres, 1855.

(3) Observation I. — *Maladie d'Addison, lésion de la capsule droite étendue au rein et au foie.* — Le 8 mars 1861, entre à l'Hôtel-Dieu de Rouen, salle 19, lit n° 2 (service de M. Leudet), le nommé Richard (Victor), âgé de 31 ans, né à Paris. Cheveux bruns, yeux bruns, barbe rare. Il ne se rappelle aucune maladie grave antérieure, mais il porte des cicatrices de variole. Il répond d'ailleurs à tous les renseignements avec une nonchalance vague. Il dit qu'étant jeune, il était très-blanc et que c'est « le soleil et l'eau du canal » qui l'ont rendu noir ainsi que ses voyages. Il y a dix ans environ, il partit pour le midi de la France, et séjourna même sept mois à Alger où il ne fit que brunir, et d'où il repartit « parce qu'il avait des boutons. » Il y a trois ou quatre ans, il était de retour à Paris, où il reprit son ancien métier de porteur, et ses camarades de lui dire : « Ah! ben! t'es rien noir! » Il était, dit-il, à cette époque, plus noir qu'aujourd'hui.

Depuis neuf mois, étant à Paris, il commença à se trouver oppressé, il étouffait; puis un jour il sentit tout à coup ses jambes plus faibles. A la maison centrale de Bonne-

si la vie du patient n'était directement compromise, si sa physionomie, le galbe de ses extrémités, tous les caractères morphologiques de son

Nouvelle, où il fut ensuite détenu, il eut des tiraillements d'épaule ; en serrant les chaussons qu'il fabriquait, il ressentait parfois des douleurs assez vives. On lui fit prendre du vin de gentiane et de l'huile de foie de morue qui le relevèrent toujours, jusqu'au moment où il fut mis pour six semaines « au bloc. » Là, il reste tout le temps couché par terre sans pouvoir se relever. Il sort du cachot pour entrer à l'infirmerie pendant vingt-trois jours qui lui restaient encore à faire. Il ne sentait plus rien et allait passer, dit-il, quand il revint à lui peu à peu. Il éprouva alors des douleurs affreuses dans le bas des reins, spécialement dans la région splénique. Il avait un fort échauffement et criait en allant à la selle. On voulut le faire marcher, mais il jeta des cris et n'y put parvenir. A la même époque, il commença aussi à tousser, ce qui ne lui était jamais arrivé. Il n'eut jamais de sueurs.

Depuis son entrée à l'hôpital, l'état général ne s'est pas sensiblement modifié ; il a eu seulement la diarrhée, mais elle l'a quitté. Il a eu aussi des étourdissements qui le prenaient même dans son lit ; il ne peut faire encore une trentaine de pas sans en éprouver de violents.

Etat au 4 avril. — Décubitus dorsal, adynamique. Maigreur de la face, pas de traces d'œdème. Taie sur la moitié inférieure de la cornée droite. Teint brun bien plus foncé qu'un mulâtre. Le ton a son maximum sur le ventre, vers les hypochondres, sur le dos, sous et entre les régions sus-épineuses, sur les doigts de la main où la couleur semble augmenter en raison de la finesse de la peau, et à l'extrémité desquels les ongles se détachent en rose d'une manière plus tranchée que chez un mulâtre. Les trois plis palmaires de la main sont aussi plus foncés comme dans les gens de couleur. — La peau est sèche, les cicatrices varioliques s'y montrent en noir pendant que la face paraît couverte d'une sorte d'efflorescence blanche, extrêmement légère. — Adynamie profonde, non continuelle, crachats spumeux mêlés de traînées purulentes. — Pas de bruit de souffle au cœur. — Râles bronchiques, surtout aux deux sommets en arrière, avec quelques craquements humides, matité en haut à droite. — Le malade passe sa journée caché sous les couvertures et replié sur lui-même. La religieuse dit « qu'il fuit la société, que c'est comme un homme des bois. » — Enfin, il se plaint d'érections nocturnes continuelles sans éjaculations sensibles.

6 Avril. — Le malade accuse un peu de fièvre ; pouls petit, assez fréquent. Les urines, claires, ne se troublent pas à l'air et ne laissent déposer qu'un léger flocon de mucus. Elles ne noircissent pas sous l'influence de l'oxygène atmosphérique après plusieurs jours.

10 Avril. — Le sang tiré des doigts et examiné au microscope ne présente ni plaques colorées, ni cristaux, ni trace de leucœmie. Les leucocytes y sont rares.

11 Avril. — Le malade est toujours couché sous ses couvertures.

Mort le 13 avril.

15 Avril, à neuf heures du matin, autopsie. Temps sec et froid. Putréfaction à peine

corps, ne venaient — comme un stigmate indélébile — témoigner de son origine, la nuance de sa peau, c'est-à-dire le phénomène marquant, pal-

sensible, seulement au voisinage du cœcum. La couleur générale n'a pas changé. — Cœur sain avec caillot blanc occupant le ventricule droit et l'artère pulmonaire. Indurations fibreuses (cavernes cicatrisées?) au sommet du poumon gauche. Poumon droit adhérent dans toute sa hauteur avec mêmes cicatrices, et, en plus, dilatations bronchiques pouvant loger un pois environ, pleines de pus. — Anthracosis abondante sur les deux poumons. — Péritoine normal, sauf quelques traces de péritonite sus-hépatique ancienne. — Pigment abondant sur la luette. — Follicules isolés de l'intestin saillants, développés, non ulcérés. Bile jaune claire. Vessie normale. Glandes lymphatiques du mésenthère petites et roses. Moelle et cerveau normaux; leurs enveloppes n'offrent pas de pigment. Rate volumineuse.

Capsule surrénale gauche : Son volume excède peu le volume normal. Elle est constituée par un tissu compacte sans traces de substance corticale ou de substance médullaire. Les artères et les veines de la glande sont largement perméables. Contre la capsule même se trouve une glande lymphatique de la grosseur d'un haricot, offrant dans un tiers de son étendue environ, un pigment noir abondant. La capsule peu déformée, seulement très-épaissie, présente à la coupe l'aspect de certaines masses fibroïdes. On y voit de petites cavités pouvant loger une lentille ou un pois. Celles-ci sont remplies de pus jaune verdâtre, tantôt *louable*, coulant en gouttelettes, tantôt moins liquide, moins coulant. Les parois de ces cavités se boursoufflent au contact de l'eau et laissent alors voir des anses vasculaires dont la disposition prouve que ces cavités sont limitées par une membrane d'une structure déterminée, et ne résultent nullement d'un travail d'ulcération. Le liquide, d'aspect purulent, contenu dans ces cavités, tient en suspension différents éléments plus ou moins infiltrés de granulations. Ni dans ce liquide, ni dans le tissu, ni dans les expansions fibreuses qu'il envoie autour de l'organe altéré, on ne trouve aucune masse d'hématosine ni cristaux d'hæmatoïdine.

Capsule droite : La capsule du côté droit offre exactement le même aspect que la gauche; elle est seulement adhérente à la fois à la glande hépatique en-dessus et au rein en-dessous. Le tissu pathologique qui caractérise l'altération de l'organe, se continue de ces deux côtés sans transition dans les deux parenchymes voisins, en sorte que le foie offre une partie de lui-même grosse comme une petite noix, présentant une altération identique; et on la retrouve encore à la partie supérieure du rein, surtout en avant, où la structure de celui-ci n'est plus reconnaissable au microscope. (Voir la pièce anatomique déposée dans la collection de l'Ecole de Médecine de Rouen.)

La peau entière du sujet est enlevée; après avoir séjourné une semaine dans un courant d'eau, elle est plongée dans l'acide acétique pur étendu. Après quelques jours, l'épiderme se soulève et est recueilli avec des pinces de cuivre. On ne procède à cette opération que sur les régions du corps sensiblement dépourvues de poils afin de diminuer les causes d'erreur; toutefois l'épiderme entraine presque partout avec lui des poils

pable par excellence, pourrait induire en erreur et le faire prendre pour un mulâtre, pour un griffe (1), presque pour un nègre. Il a jusqu'aux plaques noires des lèvres et de la face interne des joues, jusqu'à ces ongles qui se détachent en rose et qui donnent à la main du mulâtre un si bizarre aspect. Plus encore, cette teinte foncée, presque noire, qui se développe parfois assez vite, semble venir chez le blanc atteint de maladie d'Addison comme vient naturellement la teinte brune du négrillon. Camper avait très-bien observé sur les enfants nègres, qui abondaient de son temps en Hollande, que le tour des ongles, sur les mains, est un des premiers endroits du corps qui noircissent (2). Il paraîtrait en être de même dans la maladie d'Addison.

Enfin le microscope, qui a fait évanouir tant de ressemblances, qui

fellets. On néglige également l'épiderme de la plante des pieds et de la paume des mains, trop épais et n'offrant qu'une mince couche colorée à la partie profonde.

Partout le derme apparaît blanc au-dessous de l'épiderme; celui-ci, lavé pendant trois jours à l'eau distillée, puis mis à l'étuve, abandonne une grande quantité de graisse jaune qui imprègne le papier où on l'a renfermé. Ces opérations paraissent avoir rendu l'épiderme encore plus noir. Il est lavé à l'éther qui le débarrasse d'une huile brune, foncée, abondante. Il est pulvérisé, lavé de nouveau à l'éther, puis desséché. Il se présente alors sous l'aspect d'une poudre *grise*.

Deux grammes de cette poudre calcinés à l'air libre dans un creuset de platine, donnent un résidu abondant, charbonneux. La calcination est achevée dans un courant d'oxygène, où elle se déclare subitement avec production intense de lumière.

La nacelle de platine est légèrement altérée, ce qui semble indiquer la présence d'un sulfure. Le résidu pèse 0,032, et représente, par conséquent, 16 parties de cendres sur 1,000 d'épiderme.

Ces cendres sont noires. Traitées par l'eau régale bouillante, elles ne se dissolvent qu'en partie. Le liquide décanté et traité par l'ammoniaque et par le cyanure jaune de potasse, donne un précipité bleu de cyanure de fer. — La partie insoluble, probablement constituée par du charbon enveloppé de silicates, n'a point été analysée.

(1) Résultat de l'union d'un mulâtre et d'une négresse. — Voy. E. DE SALLES. *Histoire générale des races humaines*. Paris, 1849, p. 273.— (Cf. BOUDIN. *Géographie médicale*, t. II, p. 219.)

(2) CAMPER. *De l'origine et de la couleur des Nègres*. Groningue, 1764. — *Œuvres*. Paris, 1803, t. II, p. 409.

a classé tant d'objets confondus, le microscope s'y trompe et ne sait pas même faire là une distinction histologique.

C'est tout cela qui, à notre avis, n'a pas été assez remarqué. Ne semble-t-il pas qu'il puisse y avoir là d'importantes observations à faire et de curieux rapprochements, qui pourront un jour, par quelque voie encore ignorée, nous conduire à une étude plus parfaite et plus intime de la coloration des nègres. La maladie n'est-elle pas souvent une sorte d'expérience toute faite? A combien de découvertes en anatomie et en physiologie n'a-t-elle pas conduit?

Certainement nous n'avons pas atteint ce résultat, nous le reconnaissons en toute franchise. Nous nous estimerions même trop heureux d'avoir indiqué une voie féconde à la recherche. N'est-ce pas, après tout, reprendre par des procédés plus certains l'étude d'une des questions les plus intéressantes de l'anthropologie? M. Pruner-Bey les réclamait dernièrement; il demandait (1) — et tout le monde le demande avec lui — une détermination rigoureuse des couleurs de la peau humaine, et l'examen anatomique minutieux de celle-ci. C'est par là qu'il fallait commencer, au lieu de discuter sans fin et sans profit sur les observations contradictoires d'une cinquantaine de voyageurs. — Questions qu'on a trop longtemps traitées au point de vue de l'histoire, comme l'a dit M. Giraldès (2), et qu'il est grand temps de reprendre au point de vue de l'histoire naturelle.

C'est ainsi que nous croyons certains faits que nous passerons plus loin en revue, appelés à modifier profondément l'opinion régnante touchant l'influence des *phénomènes météorologiques* sur la couleur de diverses espèces humaines. Osera-t-on soutenir avec autant d'assurance que la coloration noire du nègre a quelque chose à faire avec l'insolation indirecte prolongée, quand nous verrons des colorations identiques par leur nature, par leur siége, presque par leur intensité, prendre naissance sous les draps du lit où gît la maladie, sous les pierres

(1) Cf. *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, séance du 5 mars 1863.

(2) Cf. *Ibid.*

du cachot où l'on jette le crime? Quand nous verrons ces colorations plus semblables au teint du nègre que le hâle lui-même, dépendre uniquement de conditions anatomiques ou physiologiques profondes, et soumises selon toute apparence à l'influence directe du système nerveux, alors on comprendra d'autant moins que des anthropologistes qui semblent même accorder ce dernier point, comme MM. Gratiolet (1) et de Quatrefages (2), continuent à se montrer partisans aussi déterminés de l'action décisive — et même parfois rapide — du climat dans le sens du rapprochement d'une espèce humaine a l'autre.

VI.

Disons quelques mots des différents modes de coloration que présentent les corps organisés, avant d'arriver à celles que peut offrir la peau de l'homme blanc, quand elle a perdu cette transparence merveilleuse dont l'antiquité fit don à Vénus la blonde et qui reste le plus noble apanage de la beauté du Nord.

1° La couleur d'un corps organisé dépend, dans certains cas, de ce que nous appellerons un *état de surface*. La lumière blanche incidente est décomposée et le corps revêt un éclat chatoyant. Ce genre de coloration qu'on ne voit guère chez les mammifères qu'au fond de l'œil de ceux qui ont un tapis, et sur les poils de deux ou trois

(1) « A côté des actions du climat et des mélanges, il y a aussi les modifications « spontanées dues à l'état du système nerveux..... J'ai souvent eu l'occasion d'observer « la teinte des femmes affectées de manie chronique. » (Gratiolet, *Bullet. de la Soc. d'Anthropologie*, séance du 5 février 1863.) — Le même fait avait d'ailleurs été signalé déjà par Biliod. Cf. Landouzy, *Coloration bronzée de la peau dans la Pellagre*. (*Arch. gén. de médecine*, 1860, sept., p. 335.)

(2) « L'influence du système nerveux est incontestable..... Un médecin de mes amis « m'a dit avoir vu une jeune femme qui, pendant sa grossesse, avait acquis une colo- « ration ardoisée de la peau..... Il n'est pas douteux que l'état physiologique et patholo- « gique ne doive jouer un rôle important dans cette question. » De Quatrefages, *Bullet. de la Soc. d'Anthropologie*, séance du 5 février 1863.

espèces (1), ne se rencontre pas chez l'homme, au moins extérieurement (2).

2° Un autre mode de coloration est le suivant : La plupart des éléments anatomiques offrent par eux-mêmes une couleur propre. C'est le cas par exemple pour les médullocelles, pour les faisceaux-striés des muscles rouges (3), etc. Cette coloration est un caractère organoleptique de la substance même de l'élément anatomique. Elle est inhérente à sa constitution moléculaire, et quand, à l'aide de certaines réactions, l'on peut détruire ou isoler de l'élément ce principe colorant, ce n'est qu'à la condition d'altérer la composition chimique de l'élément lui-même et de le décomposer pour toujours, comme fait l'eau au contact des hématies (4).

3° Dans un troisième mode, la coloration des tissus et des éléments anatomiques n'est plus due à un état moléculaire particulier. Il semble qu'on doive la rapporter à une imbibition de ces tissus ou de ces éléments incolores par eux-mêmes ou à peu près, par un liquide coloré qui vient leur donner des propriétés organoleptiques particulières. Tel est le cas pour la substance fondamentale fibroïde des cheveux (5) : Qu'ils viennent à blanchir par une émotion ou par l'âge, cette substance fondamentale ne paraît altérée en rien, pas même chimiquement (6),

(1) Entre autres le chrysochlore.

(2) Nous ne saurions citer d'exemple plus frappant de cette coloration et plus facile à étudier que la cuticule du ver de terre. Détachée de l'animal, nageant dans l'eau, cette pellicule offre les reflets de l'opale ; étendue sur une lame de verre, étudiée avec le microscope à la lumière transmise, elle apparaît simplement comme une membrane homogène striée dans deux directions perpendiculaires.

(3) Cf. Georges Pouchet. *Précis d'Histologie humaine*, 1863, §§ 130, 132 et 135.— On sait que chez les sujets maigres, la peau du pied emprunte, dans une partie de son étendue, au muscle pédieux situé au-dessous d'elle, une coloration bleuâtre spéciale.

(4) Cf. Idem, *ibid.*, §§ 25 et 28.

(5) Cf. Idem, *ibid.*, § 153.

(6) Baudrimont. *Recherches sur la composition chimique des cendres de cheveux*. (*Journ. de Chimie et de Pharmacie*, janvier 1859.)

la matière colorante s'est simplement retirée, et ils continuent de vivre comme par le passé.

Des colorations de ce genre peuvent être chez l'homme le résultat d'un travail morbide, comme dans l'ictère et dans la cataracte noire, qui en offre en particulier un exemple extrêmement remarquable (1). Elles peuvent aussi être produites artificiellement à la peau, comme nous le verrons plus loin, ou même à l'émail des dents : il noircit comme du charbon chez les peuples qui chiquent le bétel.

4° Nous arrivons à un dernier mode de coloration, celui dont l'étude nous importe le plus. Un certain nombre de parties de l'économie doivent leur couleur à la présence, au milieu des tissus et des éléments mêmes qui les composent, de granulations plus ou moins grosses, plus ou moins régulières, plus ou moins foncées, plus ou moins réfringentes (2). Celles-ci, naturellement, modifient profondément les qualités optiques des éléments où elles sont répandues; mais elles ne font pas, à proprement parler, partie intégrante ou essentielle de ces éléments, et elles ne s'y montrent souvent que comme un accident.

Ces granulations sont de différentes sortes : tantôt elles sont constituées par des corps gras, tantôt par des sels terreux, tantôt par de l'hématosine séparée des hématies dans certaines conditions pathologiques. D'autres se présentent au microscope avec une teinte brunâtre, foncée, presque noire; on les appelle *granulations pigmentaires*.

Ce sont ces granulations qui donnent à la choroïde sa couleur foncée. Comme elles sont là très-abondantes, on a pu les étudier directement. On a vu, par exemple, qu'elles se déposaient peu à peu, sous forme de poudre noire, dans de l'eau où on a agité une membrane choroïde. Elles sont généralement arrondies, larges de $0^{mm},001$ en moyenne, à contour très-noir, à centre quelquefois transparent et brunâtre.

(1) Cf. Sichel et Robin. *Note sur la Cataracte noire.* (*Mémoires de la Société de Biologie*, 1857, p. 96.)

(2) Cf. Georges Pouchet. *Précis d'Histologie humaine*, §§ 14-19.

Elles se dissolvent à la longue dans l'eau bouillante. Celle-ci prend alors une teinte foncée, et quand on la traite par les acides, elle donne un précipité noir : c'est un principe immédiat qui a reçu le nom de *mélanine*. Cette substance est soluble dans l'ammoniaque, le chlore la pâlit un peu et la dissout en partie. Elle est soluble à chaud dans la potasse pure ; enfin l'acide sulfurique concentré l'attaque.

Mais des faits nombreux semblent démontrer que la coloration par les granulations pigmentaires doit être rapprochée do quelques-unes de ces colorations par imbibition, dont nous avons parlé. C'est ainsi que les granulations pigmentaires de la choroïde et la substance qui colore les cheveux font à la fois défaut dans l'albinisme, comme si ces granulations n'étaient, après tout, qu'une sorte d'état condensé d'une matière colorante que l'on trouve ailleurs, imbibant simplement les tissus et les éléments anatomiques.

VII.

Il importe d'être bien fixé sur ce qu'il faut entendre par *pigment* et de déterminer la valeur de ce terme aussi rigoureusement que nous avons défini les granulations pigmentaires.

En latin *pigmentum* signifiait, au propre, les couleurs matérielles dont on se sert pour peindre (1) ; il n'a jamais désigné la couleur même d'un objet.

De nos jours, nous ne retrouvons ce mot employé dans la science qu'en 1822, par Heusinger (2) en Allemagne, et par de Blainville (3) en France. Seulement, il se glissa dans son emploi une étrange confusion, et Heusinger désigne ainsi tour à tour, et les matières colorantes, et les couleurs produites par elles : pour lui, toute coloration organique constitue un pigment. Depuis, les anato-

(1) Voy. Forcellini. *Totius latinitatis lexicon*, 1831, art. *Pigmentum.*

(2) *Bemerkungen ueber die Pigmentbildung*, dans *les Archives de Meckel*, vol. VIII.

(3) *De l'Organisation des Animaux.* Paris, 1822, vol. I, p. 34.

mistes allemands ne semblent guère s'être préoccupés de faire disparaître cette confusion, et à la Société de Biologie, en 1859 (1), M. Lebert parlait encore du *pigment des muscles*.

En réalité, il faudrait appliquer le nom de pigment à toute matière colorante imbibant les éléments anatomiques, ou déposée au milieu d'eux sous forme de granulations, donnant à ces éléments naturellement pâles et opalins, une coloration plus ou moins foncée, mais toujours indépendante, et ne faisant pas chimiquement partie intégrante de l'élément. La matière colorante des cheveux, les granulations pigmentaires de la choroïde, les grains d'hématosine qui foncent les cicatrices et les ecchymoses, les cristaux d'hæmatoïdine eux-mêmes et l'anthracosis, sont autant de *pigments*, dans la vraie acception du mot.

Seulement on est convenu en général d'appeler *Pigment* les matières colorantes plus ou moins roussâtres ou brunâtres qui imbibent les tissus de l'économie, surtout les cheveux, l'épiderme, etc., ou qui sont répandues dans ces tissus sous forme de granulations pigmentaires. — Le Pigment, dans cette acception, serait toujours constitué par de la mélanine.

VIII.

On a fait bien des hypothèses sur l'origine du Pigment. Toutes sont théoriques ; aucune n'est appuyée sur un fait d'expérience ou d'observation positif. Nous nous abstiendrons en conséquence de les rapporter. S'il est naturel de penser que le Pigment dérive de la matière colorante du sang (hématosine), il ne faut pas oublier d'autre part qu'il n'est peut-être constitué, comme on l'a dit aussi, que de carbone à peu près pur, et qu'à ce titre il peut aussi bien dériver de toutes les parties de l'organisme indifféremment.

Ce que l'on sait, c'est que le Pigment apparaît dès le commencement de la vie utérine, au point où doit se développer l'œil. Sur un

(1) *Mémoires*, p. 49.

embryon long de 23 millimètres nous l'avons trouvé inégalement répandu dans des noyaux (1) sphériques ou irrégulièrement ovoïdes, larges de $0^{mm},005$ à $0^{mm},006$, longs de $0^{mm},006$ à $0^{mm},007$, finement granuleux, sans nucléoles et à contours faiblement accentués.

Ces noyaux sont rapprochés, légèrement adhérents les uns aux autres, un peu polyédriques par pression réciproque et forment un tissu relativement dense, à cet âge de l'embryon. Dans ces noyaux, sont répandues, d'une manière très-irrégulière, des granulations pigmentaires extrêmement petites. Elles sont arrondies, mesurent moins de $0^{mm},001$, et observées aux plus forts grossissements, elles présentent un centre jaune brunâtre environné d'un cercle foncé. Quelques-uns de ces noyaux n'ont pas de granulations, d'autres en sont remplis, d'autres en contiennent un ou deux groupes plus ou moins considérables. Mais ces granulations ne forment en aucun cas une couche continue.

Dans la peau, le Pigment apparaît beaucoup plus tard, à l'âge de la puberté. Il peut toutefois se développer chez l'enfant encore jeune, sous l'influence solaire. Chez l'adulte, il s'exagère dans un certain nombre de cas, ainsi que nous verrons plus loin.

Nous ne pouvons manquer de rappeler à ce propos deux lois formulées par Heusinger, dans son traité des pigments (2) :

I. Loi. — *En général la quantité de Pigment est proportionnelle à la fonctionalité des organes génitaux.*

II. Loi. — *En général la quantité de Pigment, dans l'épiderme, est en raison inverse de la proportion de tissu adipeux sous-jacent au tégument.*

IX.

Nous devons insister à ce propos sur une difficulté particulière à

(1) Et non dans des cellules, comme le pense Kœlliker. (*Die Entwicklungsgeschichte des Menschen*, 1861, p. 279, fig. 138.)

(2) *Untersuchungen über die anomale Kohlen- und Pigment-Bildung in dem menschlichen Kœrper*. Eisenach, 1823.

l'étude des colorations normales ou pathologiques de la peau. C'est celle de rendre exactement l'impression de l'observateur.

Pour traduire les impressions physiques que font sur lui les objets qui l'entourent, ou plutôt pour comparer toutes celles d'un même ordre, l'homme a dû recourir à des instruments, tels que la balance, le thermomètre, même le photomètre.... Mais tout procédé instrumental lui fait défaut, jusqu'ici, pour mesurer les qualités organoleptiques des corps. Il n'a que la comparaison par ses sens, toujours individuelle, arbitraire, imparfaite. Toutefois, dans ces derniers temps, les beaux travaux de M. Chevreul, aboutissant à *la construction chromatique-hémisphérique* (1), ont établi pour les couleurs un mode conventionnel qui permet de les comparer les unes aux autres, et de les dénommer avec une exactitude presque rigoureuse.

Jusqu'ici les anatomistes et les pathologistes n'avaient guère eu pour traduire leurs impressions, d'autre recours quo la comparaison aux objets extérieurs, toujours insuffisante ; ou bien la représentation iconographique. Mais là encore de nombreuses difficultés surgissent et il est facile de voir que tous les genres de dessin ne sont point aptes à reproduire la couleur des organes du corps humain, et en particulier celle de la peau. Nous trouvons même là l'explication de cette imperfection toujours manifeste des planches coloriées d'anatomie normale ou pathologique, même celles pour qui n'ont été épargnés ni dépenses, ni talent; nous n'exceptons pas même les publications monumentales d'Alibert (2), et de MM. Rayer (3), Cazenave (4), Lebert (5), Hebra (6).

La couleur du tégument est en réalité une impression complexe.

(1) Cf. *Exposé d'un moyen de définir et de nommer les couleurs.* (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1861.)

(2) *Description des maladies de la Peau*, in-fol., 1806-1826.

(3) *Traité des maladies de Reins*, atlas.

(4) *Leçons sur les maladies de la Peau*, in-fol., 1845.

(5) *Traité d'Anatomie pathologique*, in-fol. Paris, 1857.

(6) *Atlas der Hautkrankheiten*. Vienne, 1856.

En effet, tous les rayons colorés (nous employons ici ce terme dans le sens conventionnel qu'on lui donne en physique) qui émanent de la peau d'un nègre, par exemple, et qui viennent frapper l'œil de l'observateur, ne sont pas engendrés par une même surface plane : ils proviennent de parties plus ou moins profondes vues par transparence à travers un milieu plus ou moins diaphane qui favorise dans une certaine mesure, sans l'empêcher jamais absolument, l'émission de ces rayons. Il résulte de là, pour l'œil, une sensation spéciale, et pour l'esprit, une notion particulière que l'on traduit dans les arts par le mot *transparence*.

Or, ce mode de sensation propre à la peau comme à la plupart des tissus organiques, ne sera reproduit à son tour par l'artiste qu'autant qu'il emploira des procédés rappelant jusqu'à un certain point celui de la Nature.

Tel n'est pas le cas pour la peinture à l'eau. La matière colorante, réduite en particules extrêmement fines, est appliquée, il est vrai, dans un véhicule transparent, l'eau ; mais celui-ci, destiné à s'évaporer aussitôt, ne laisse plus que la couleur étendue en nappe infiniment mince et sans épaisseur appréciable, à la surface du vélin. On conçoit dès lors l'imperfection radicale de l'aquarelle pour le portrait et l'impossibilité de rendre par un tel moyen, avec quelque vérité, les pièces anatomiques de toutes sortes et en particulier l'effet des colorations cutanées.

La peinture à l'huile offre de tout autres ressources, et c'est là le secret de son incomparable supériorité. La matière colorante délayée à l'huile reste, quand la peinture a séché, suspendue comme avant dans son milieu diaphane ; en sorte que les rayons lumineux, pour arriver à l'œil, partent de la surface de la pâte aussi bien que de sa profondeur. On retrouve là exactement le procédé même de la Nature : une poussière impalpable, comme les granulations pigmentaires, répandue dans une substance diaphane ; et l'on comprend dès lors l'avantage d'un tel procédé en iconographie anthropologique. Il faudrait presque renoncer à tout autre moyen. Il est facile de s'en convaincre à

comparer les portraits coloriés d'hommes d'espèces diverses qui ornent les œuvres de Prichard (1) et même celles de MM. Nott et Gliddon (2), bien autrement scrupuleux sur la reproduction des types qu'ils ont figurés. Tous ces portraits enluminés sont absolument insuffisants, et quand nous voyons un éminent anthropologiste invoquer l'autorité de ces mauvaises estampes (3), nous nous demandons en vérité lequel nous devons le plus admirer, ou de l'aveugle confiance du savant, ou de l'imprudence de l'auteur, ou de la téméraire audace de l'artiste.

Qu'on rapproche de ces platitudes les quelques portraits d'hommes à peau foncée que nous ont légués les maitres! Eux seuls ont pu, par leur procédé, saisir la vérité et rendre le teint, la couleur de leurs modèles (4). Les nègres ne sont pas rares dans les tableaux, même des écoles anciennes, grâce à la légende qui faisait d'un des trois mages un roi maure. Peintres flamands, italiens, espagnols, tour à tour ont eu l'occasion de représenter, près de la crèche de Bethléem, un nègre plus ou moins ressemblant, quelques-uns d'imagination, d'autres, très-bien rendu.

Les mêmes difficultés se retrouvent naturellement quand le dessin se met au service des sciences anatomiques et en particulier quand il s'agit de traduire une couleur spéciale du tégument. Qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur aux planches d'Addison lui-même (5), de M. Flourens (6), et tout dernièrement de M. Martineau (7). Nous

(1) Voy. *The natural history of man*, 1844.

(2) Voy. *Ethnographic Tableau.* (*Indigenous races of the Earth*, London, 1857.)

(3) Cf. *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, t. IV, p. 104.

(4) Nous pouvons citer comme types, deux peintures incomparables au point de vue anthropologique : *Portrait d'un nègre*, *Portrait d'un Oriental*, par Herschop. Musée de Berlin, nos 825 et 827.

(5) *On the constitutional and local effects of disease of the supra-renal Capsules*, in-4. Londres, 1855.

(6) *Anatomie générale de la Peau.* (*Archives du Muséum d'Histoire naturelle*, t. III, 1843-1844.)

(7) *De la Maladie d'Addison*. Paris, 1864.

n'exceptons pas la meilleure figure de ce genre que nous connaissions, figure déjà vieille, puisqu'elle est due à un graveur qui vivait en Hollande au siècle dernier. Ses œuvres, enfermées par leur nature même dans les bibliothèques savantes, n'ont pas été, assurément, appréciées comme elles auraient dû l'être, et nous ne pouvons moins faire ici que de rappeler le nom de l'artiste qui a donné à l'anatomie, avec un procédé neuf alors, les plus belles planches qui aient jamais été faites pour illustrer cette branche de la connaissance de l'homme.

Jean l'Admiral, émule et peut-être élève de Le Blond (1), avait gravé, en 1735, les vaisseaux de l'intestin de l'homme; il en avait fait une planche coloriée (*icon coloribus distincta, typis impressa*), une *gravure en pastel*, comme on disait alors (2), mise en tête d'une dissertation de B.-S. Albin, *De arteriis et venis intestinorum hominis* (3).

L'artiste avait pris goût à ces sortes de travaux; poussé par son art il tourmentait Albin, qui nous l'apprend lui-même, pour que l'anatomiste lui donnât une nouvelle occasion de déployer son talent. C'est alors qu'il fit amoureusement cette planche de la peau humaine, petite, soignée, admirable, où les objets se détachent sur un fond vert, et que borde un filet d'or. Elle représente des lambeaux de peau provenant d'une négresse. C'est la meilleure figure que nous connaissions d'anatomie anthropologique. Albin, ravi, ne put moins faire que d'écrire un texte pour *illustrer*, comme il le dit lui-même, l'œuvre de son dessinateur. Telle fut l'origine de sa célèbre dissertation *De sede et caussa coloris Æthiopum* (4).

Le véritable, le seul moyen de régulariser l'observation des colora-

(1) Cf. Nagler, *Neues allgemeines Kuenstler-Lexicon*. Munich, 1835.

(2) Cf. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, in-8. Paris, 1861, p. 312.

(3) Leyde, Amsterdam, 1736, in-4.

(4) Leyde, Amsterdam, 1737, in-4. — Seul l'Admiral pouvait faire une planche encore plus belle, et, nous pensons, sans égale dans ce genre, qui ne fit que dégénérer avec les Gutier : c'est la représentation d'une injection du pénis : *Effigies penis humani injecta cera præparati*, etc... 1741. Jamais, depuis la Renaissance, art aussi grand ne se mit au service de l'anatomie.

tions morbides de la peau serait de les rapporter à une base fixe et aussi immuable que possible. M. Chevreul a montré qu'en combinant les trois couleurs primitives, le bleu, le jaune et le rouge tant entre elles qu'avec le noir, on arrivait à former une échelle de 14,420 nuances, désignées par autant de formules (1). présentant tous les effets de coloris imaginables, et se prêtant par conséquent très-bien à des comparaisons rigoureuses.

Malheureusement il était impossible d'exécuter dans son ensemble

(1) Voici comment procède M. Chevreul : Aux trois couleurs primitives, le rouge, le jaune et le bleu, il intercale sur un cercle, à distances égales, le violet, l'orangé et le vert, résultat de leur mélange, et entre ces six couleurs ainsi obtenues, six autres couleurs appelées des noms composés qu'indique leur place ; soit en tout douze couleurs fondamentales :

Rouge.
Rouge orangé.
Orangé.
Orangé jaune.
Jaune.
Jaune vert.
Vert.
Vert bleu.
Bleu.
Bleu violet.
Violet.
Violet rouge.

La transition d'une de ces couleurs à l'autre est marquée par cinq degrés, selon que chaque couleur est plus ou moins mélangée de la couleur suivante ; un chiffre exprime ce rapport. On dit :

Rouge ;
1 Rouge ;
2 Rouge ;
3 Rouge ;
4 Rouge ;
5 Rouge ;
Rouge orangé ;
1 Rouge orangé, etc., etc. ;

soit de la sorte 72 couleurs types dénommées.

Chacune de ces couleurs, à son tour, forme une gamme de 20 tons différents, selon qu'elle est plus ou moins intense ; de sorte que le n° 0 de la gamme des tons de chaque

une conception aussi vaste que la *construction chromatique-hémisphérique*. De plus, les couleurs ont dû être fixées sur la laine : c'est une condition qui les rend très-comparables à celles de la peau, puisque la matière colorante, là aussi, se trouve combinée à une substance diaphane ; mais d'autre part, de tels échantillons sont trop altérables, et ce sera là sans doute longtemps un obstacle à ces comparaisons rigoureuses que demande aujourd'hui la science (1). En les enregistrant, on ne ferait, au reste, que marcher dans la voie ouverte par M. Chevreul, et poursuivre les observations de ce genre consignées dans son grand mémoire. On peut voir, d'après les comparaisons qu'il a faites lui-même (un homme de vingt-un ans ; une jeune fille de huit ans, blonde ; une autre jeune fille de dix ans, brune) (2), que

couleur correspond au blanc abselu et le nº 21 au noir absolu, seit en tout (72 × 20) 1,440 tens différents que l'on exprime ainsi :

Ronge 1 ton;
Rouge 2 tons... jusqu'à Reuge 20 tens;

puis en passe à la couleur suivante :

1 Ronge 1 ten;
1 Rouge 2 tons... etc., etc.

Mais chacune de ces gammes de 20 tens peut être ternie par nne quantité plus en moins grande de noir et l'on a alors autant de *gammes rabattues*. La quantité de neir qui rabat la gamme s'exprime en dixièmes. L'on dit alers :

Rouge 1/10 (rabattu an dixième) 1 ton;
Ronge 1/10 2 tons;
Reuge 1/10 3 tons... jusqu'à Ronge 1/10 20 tons;

et pnis : Reuge 2/10 (rabattu aux 2 dixièmes) 1 ten;
Reuge 2/10 2 tons..., etc., etc.;

jnsqu'à Rouge 9/10 20 tons;
1 Reuge 1/10 1 ton..., etc., etc.;

soit (1,440 × 10) 14,400 nuances, auxquelles il faut ajenter les 20 tons de la gamme du gris ; seit en tout 14,420 nuances exprimées par des formules confermes.

(1) Nous avens en nous-même le regret de ne pouvoir obtenir des Gebelins des échantillens titrés, qui neus auraient été d'un si grand secours.

(2) Homme de 21 ans :

Joues, 4 reuge 3/10 4 et 5 tens;

les teintes de la peau de l'Européen se rapportent en général aux couleurs comprises entre le 3 violet rouge et le 2 rouge orangé dans les plus bas tons à peine rabattus. Les mêmes couleurs, dans les tons les plus hauts et les plus rabattus, seraient, au contraire, propres au nègre.

X.

Les considérations que nous avons exposées en commençant ce travail, tracent nettement le cadre dans lequel nous voulons nous renfermer. Nous nous proposons simplement de passer en revue, d'une manière générale, les colorations diverses amenées par la maladie, le mode de vie, les habitudes, etc., etc., dans l'épiderme de l'homme blanc qui est à peu près seul, comme nous l'avons dit, soumis à notre observation.

Il importerait d'abord de faire une classe à part de toutes les colorations de l'épiderme qui s'accompagnent d'une altération histologique du tissu lui-même, soit que ses éléments subissent l'hypertrophie, soit qu'il y ait hyperplasie cellulaire. C'est dans cette classe que l'on rangerait : 1° certaines éruptions syphilitiques; 2° l'*ichthyose* dont les

Front, rouge orangé à peine rabattu; 1,5 ton;
Bras, 5 rouge 1/10 1 ton.
Jeune fille de 8 ans, blonde:
Joues, 5 violet rouge 2/5 ton;
Front, 3 violet rouge 2 tons;
Bras, 3 violet rouge 1,5 ton.
Jeune fille de 10 ans, brune :
Joues, 2 rouge 2,5 tons;
Front, 2 rouge orangé 1/10 1 ton;
Bras, 4 violet rouge 1 et 2 tons.
Nègre du Kordofân, âgé de 24 ans :
Joues, *Front*, } 3 rouge orangé 7/10 du 12 au 18 tons;
Bras, 4 rouge orangé 9/10 14 tons.
Exposé d'un moyen de définir et de nommer les couleurs, § 187. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. XXXIII, 1861.)

squammes en se desséchant prennent parfois une teinte brune très-prononcée ; 3° enfin quelques *nævi* et certaines mélanoses de la peau. Dans ces deux derniers cas, en particulier, la coloration est souvent due à de véritable Pigment épanché dans des cellules épithéliales hypertrophiées. A la même classe on rattacherait encore certaines colorations avec altération des éléments de l'épiderme, occasionnées par la présence de végétaux parasites, comme le *Microsporon furfur*, Ch. Robin, pour le *Pityriasis versicolor*.

XI.

Il faut que nous signalions ici toute une classe de colorations indépendantes par elles-mêmes de l'épiderme, mais dont le siége est à son voisinage immédiat, en sorte qu'on les lui a parfois attribuées.

Dans la *chromhidrose*, par exemple, les lamelles microscopiques anguleuses noirâtres que recueille la spatule ou le pinceau imbibé de glycérine (1), sont au-dessus de la cuticule cornée, et n'ont pas encore été trouvées au milieu des éléments qui la constituent. On ignore même jusqu'à quel point l'épiderme doit être considéré comme produisant cette poussière noire, et si elle ne résulte pas plutôt de l'évaporation ou de la décomposition de liquides anormaux secrétés par les glandes de la peau.

Le plus souvent la cause des colorations cutanées étrangères à l'épiderme siége au-dessous de lui.

Le cas le plus simple est celui où une matière colorante a été portée directement du dehors dans le derme ; ainsi : le charbon des grains de poudre lancés par l'explosion d'une arme à feu ; — les parcelles d'ocre, de vermillon ou d'encre de Chine, enfoncées sous la peau avec une pointe d'aiguille, pour le tatouage en jaune, en rouge ou en bleu, tel qu'il se pratique dans nos classes ouvrières ; — le sesquioxyde

(1) Voy. Leroy de Méricourt et Ch. Robin, *Mémoire sur la Chromhidrose*, 1864. (Extrait des *Annales d'oculistique*.)

de fer porté au fond d'une plaie faite avec un instrument de fer rouillé (1).

Au lieu de provenir du dehors, les particules colorantes enfermées dans les papilles du derme peuvent être amenées du dedans et déposées par le courant sanguin. On sait très-bien aujourd'hui que chez les sujets qui ont été longtemps soumis à l'usage des sels d'argent, le métal réduit à la périphérie du corps, reste au contact des capillaires du

(1) Observation II. — *Cicatrice avec coloration bleuâtre avoisinante.* — Le 17 février 1864, entre à l'Hôtel-Dieu de Rouen, salle 19, lit 21 (service de M. Leudet), le nommé C.-N. Chevallier, né à Rouen, âgé de trente-six ans, tennelier. — Il a les cheveux bruns et les yeux gris brun. Ses mains sont déformées par des arthrites sèches de plusieurs articulations. Il vient se faire traiter d'une pneumonie droite.

Au-dessus de l'extrémité externe du sourcil droit, on voit une cicatrice linéaire, verticale et longue de 12 à 15 millimètres environ; au-dessous d'elle, un peu sur le côté, on distingue une ligne irrégulière, à peu près parallèle à la cicatrice, interrompue par places et de teinte bleue. Cette ligne, à ses deux extrémités, aboutit à deux autres lignes perpendiculaires à elle et également bleuâtres.

Le malade raconte qu'il y a cinq ou six ans, il marcha par hasard sur un grand cercle de fer qui était sur le sol, et que celui-ci se relevant vint le frapper au-dessus de l'œil droit; il y eut plaie et le sang coula. Ce serait là, au dire du malade, l'origine de cette tache bleue.

L'observation suivante est encore un fait du même ordre, sans aucun doute; mais il est difficile de déterminer la substance qui a été fixée dans l'économie.

Observation III. — *Cicatrice avec coloration bleue verdâtre.* — Le 15 février 1864 entre à l'Hôtel-Dieu de Rouen, salle 10, nº 19 (service de M. Flaubert), le nommé L.-E. Rasse, de Rouen, pour y être traité d'entorse. — Il a les cheveux bruns, les yeux bleus et est atteint, depuis sa première jeunesse, d'une hémiplégie gauche incomplète; vers le coin externe de l'œil gauche le malade porte une tache large de trois centimètres environ, avec d'autres taches avoisinantes, plus petites, perdues dans le sourcil et au-dessus de l'œil à la peau du front. La peau n'est point rugueuse au niveau de la tache principale; la couleur de celle-ci est bleue ou plutôt bleue verdâtre, avec des prolongements linéaires en bas et en haut, comme la trace permanente d'anciennes éraillures.

Le malade raconte qu'il y a trois ans, dans une guinguette, après quelques libations, il est tombé la tête la première sur un banc de bois. La plaie avait saigné et était restée l'origine de la coloration actuelle. Le malade, qui est un habitué du lieu, affirme que le banc contre lequel il s'est heurté, n'est pas peint et ne l'a jamais été.

derme, bien au-dessous du réseau de Malpighi (1), contrairement à ce que l'on a cru longtemps (2).

La couleur du derme perçue à travers l'épiderme, ne résulte pas toujours de particules matérielles restant à demeure dans la substance des papilles et au-dessous d'elles. Souvent la coloration de l'individu reconnaît pour cause unique la nature et la quantité relative des liquides qui imprègnent le tégument. C'est à ces sortes de colorations que s'adapte en particulier l'épithète de *cachectiques*. On peut dire d'une manière générale qu'elles dépendent surtout des qualités du sang qui circule dans le réseau papillaire, pendant que l'épiderme ne joue ici d'autre rôle que de les atténuer en raison de la faible coloration qui lui est propre et en raison de son degré de transparence.

C'est ici qu'il faut ranger ces teintes si connues de la peau, et qui sont quelquefois à elles seules un élément suffisant de diagnostic, celles de la cachexie saturnine ou de la cachexie carcinomateuse ; celle encore de la chlorose, et enfin la cyanose, sans oublier toutefois qu'à cet état du sang chargé de carbone par exemple, comme dans la cyanose, ou dépourvu d'hématies, comme dans la chlorose, peut venir se combiner un état de tension plus ou moins grand des parois contractiles des vaisseaux, dépendant du grand sympathique et de la pression à laquelle ils sont intérieurement soumis.

La cachexie paludéenne mérite une mention spéciale. La coloration qui lui est due, « cendrée, brun gris sale, jaune brun (3), » paraît bien dans certains cas rentrer dans la catégorie des teints cachectiques, et nous-même, en examinant le sang de malades ainsi affectés, n'avons jamais eu l'occasion d'y observer aucune matière colorante spéciale ;

(1) Cf. Frommann. *Ein Fall von Argyria, u. s. w...* (*Archiv fuer pathologische Anatomie, u. s. w...*, t. XVII, liv. IV, p. 135, juillet 1859.)

(2) Voy. A. J. Thomson's *Elements of mat. med. and Therapeutic*, 1832 ; dans Th. Bateman, 8e édition, par Anthon. Todd. — J. Rosenbaum. *Zur Geschichte der Lehre von der Hautkrankheiten.* Halle, 1844, p. 84.

(3) « Aschfarbig, schmutzig graubraun, gelbbraun. » Frerichs. *Die Melanæmie.* (*Zeitschrift fuer klinische Medicin*, 1855-1856, von Guensburg.)

mais quand ce teint devient prononcé, quand il y a *mélanœmie* véritable, alors la couleur foncée que prend le sujet se rapproche davantage du mode de coloration résultant de l'emploi prolongé du nitrate d'argent et justifie ce rapprochement que nous avons fait, de l'argyrie et des teintes cachectiques. Frerichs, pendant l'épidémie de Silésie, en 1854, a montré que les capillaires cutanés étaient alors obstrués en partie par des plaques de pigment opaque, et qu'elles étaient même entraînées au dehors par le sang si l'on venait à scarifier la peau (1).

XII.

Nous arrivons à un autre ordre de colorations siégeant dans l'épiderme même. Seulement les matières colorantes liquides qui les produisent, sont indépendantes, par leur nature, du tissu épidermique et n'ont rien à faire par conséquent avec le Pigment. Elles proviennent soit du dehors, soit des profondeurs de l'organisme lui-même. Elles ne font, dans certaines circonstances, qu'imbiber les éléments de l'épiderme ; ou elles les altèrent profondément, et les tuent en même temps qu'ils changent de couleur. Dans ce cas, les cellules épidermiques deviennent de véritables corps étrangers, que le travail incessant de reproduction, si actif dans l'épiderme, élimine bientôt.

L'iode appliqué en lotions, les huiles empyreumatiques résultant de la combustion des cigarettes au bout des doigts des fumeurs, sont des exemples très-nets et très-accentués de ces colorations innocentes et éphémères de l'épiderme, par imbibition.

La couleur malencontreuse qui est quelquefois résultée de l'application simultanée au visage de sels de plomb et d'agents sulfureux se montre peut-être un peu plus rebelle (2).

(1) Frerichs. *Die Melanæmie. (Zeitschrift fuer klinische Medicin*, p. 321.)

(2) Voy. Bérenger-Féraud. *Coloration accidentelle de la Peau par un sel de plomb. (Gazette des Hôpitaux*, 9 février 1861.) — Cette observation n'est pas toutefois très-concluante en raison des circonstances particulièrement défavorables dans lesquelles se trouvait le sujet, voyageant à la mer et sous les tropiques.

Les cellules épidermiques empruntent souvent, au contraire, des teintes indélébiles à certaines industries. Indélébile, dans ce cas, signifie simplement que ces teintes persistent jusqu'à ce que les éléments de l'épiderme sans cesse renouvelés viennent à tomber naturellement. Ils ne sont pas d'ailleurs autrement altérés. Telle est la couleur aux mains des éplucheurs de noix ou de pommes de terre, des teintnriers, des ouvriers qui travaillent la toile passée à l'indigo, et peut-être de ceux qui travaillent le fer (1).

Tontes ces colorations sont d'antant plus marquantes qu'on les trouve principalement sur l'épiderme épais de la paume de la main, dont la rénovation est comparativement très-lente. La peau entière peut toutefois être colorée par le brou de noix ; c'est ainsi, dit-on, que les balladins ambulants fabriquent les hommes et les femmes sauvages bon-teint (2).— Ici se place aussi la couleur éclatante que les femmes de l'Orient savent donner par coquetterie à la plante de leurs pieds et à la paume des mains avec le henné.

On peut encore signaler comme jouissant d'une fixité remarquable sur les éléments épidermiques, la matière colorante du pus bleu. Quand elle les a imprégnés, la belle teinte qu'elle leur donne, résiste au lavage à l'eau, aux bains prolongés, même à la macération par les cataplasmes, et après que l'épiderme est tombé par lambeaux, il conserve encore longtemps, desséché, une coloration verte ou bleue intense.

Quand les liquides propres de l'économie sont chargés des principes colorants de la bile, ceux-ci pénètrent l'épiderme aussi bien que le derme, et les deux tissus contribuent, dans la mesure de leur épaisseur relative, à donner au malade la couleur ictérique. Il est facile de s'en assurer en produisant une vésication par les cantharides dans

(1) Voy. VERNOIS. *De la main des ouvriers et des artisans*, 1862, p. 63. (*Annales d'hygiène*, 2e série, t. XVII.)

(2) Si la police ne peut rien trouver à reprendre dans une pratique sans danger pour celui qui en est l'objet, au moins devrait-elle formellement interdire des spectacles qui ne sont propres qu'à fausser l'esprit commun, en propageant de grossières erreurs.

les endroits du corps où la peau est le plus mince. Quoique l'épiderme ne se détache pas en entier, et que la couche cornée se laisse seule enlever, on pourra, en l'observant par transparence, constater qu'elle garde, même longtemps après être desséchée, une teinte jaune des plus manifestes. — Chez le vivant, elle est éphémère et disparaît assez vite quand la cause a cessé.

Il importe toutefois de rappeler que M. Frerichs (1) a signalé dans les couches profondes de l'épiderme, chez les ictériques, l'existence de la matière colorante de la bile à l'état de granulations mesurant environ 0mm,001 de diamètre.

Cette remarque nous conduit sans transition à un autre mode de coloration qui dépend aussi de conditions spéciales à l'économie et qui procède également de dedans en dehors. Nous voulons parler de l'imbibition des cellules épidermiques par de l'*hématosine* provenant de la décomposition de sang extravasé à leur voisinage (2), comme dans les pétéchies, les ecchymoses spontanées ou traumatiques. Le derme est, dans ce cas, affecté aussi bien que l'épiderme. — Après un certain temps on trouve, dans toute l'épaisseur de la peau, l'hématosine réduite en granulations plus ou moins grosses mesurant de 0mm,001 à 0mm,005. Il est plus rare, mais non sans exemples, que cette hématosine se soit transformée à son tour en hæmatoïdine cristallisée dans l'intérieur même des cellules épithéliales du réseau de Malpighi.

C'est sans doute également à la présence d'hématosine, quoiqu'en moindre quantité, qu'il faut attribuer la coloration brune de certaines cicatrices abritées par les vêtements, surtout quand cette teinte brune tend à s'effacer avec le temps.

Nous voulons citer ici pour mémoire seulement, certains agents qui, avons-nous dit, imprégnent l'épiderme et le colorent, mais en altérant ses éléments, en sorte que les cellules meurent avant que le

(1) *Traité des Maladies du Foie*, p. 111.

(2) Cf. Georges Pouchet. *Précis d'Histologie humaine*. 1864, § 9.

5

temps soit encore venu pour elles d'être éliminées. On peut signaler parmi les exemples les plus frappants de ce mode d'action, l'acide azotique et la dissolution de nitrate d'argent.

XIII.

Nous arrivons aux maladies uniquement dues à un développement plus ou moins considérable de Pigment (voy. p. 19).

A ce propos, nous devons dire un mot des décolorations de l'épiderme causant l'*albinisme* général ou partiel, qui rentrent indirectement dans notre sujet. L'étude des colorations de toutes sortes que présente l'épiderme, montre en effet que l'albinisme partiel n'est pas seulement « un manque de pigment, » ainsi que M. de Bærensprung l'a défini (1), suivant en cela Biett et la majeure partie des dermotologistes modernes.

L'albinisme partiel est, pour la partie qui en est atteinte, une impossibilité absolue de produire du Pigment, même sous l'influence des causes les plus favorables. L'action solaire, qui modifie tant la peau normale, surtout quand elle est naturellement blanche, et même celle des enfants où le Pigment ne s'est point encore développé, est incapable de produire aucune espèce de hâle sur les plaques d'albinisme partiel (2).

(1) Cf. *Ueber vitiligo und albinismus partialis*, in-8°, 1855. (*Goeschen's deutscher Klinik.*)

(2) Observation IV. — *Plaques de vitiligo sur des mains hâlées.* — Le 20 juillet 1861, entre à l'Hôtel-Dieu de Rouen, salle 12, n° 5 (service de M. Flaubert), le nommé Varlet (Jean), âgé de soixante ans, maçon, né à Brailly (Somme). Yeux bleus, cheveux gris (autrefois châtains). — Ce malade vient se faire traiter de fortes contusions résultant d'une chute. — Sur l'abdomen, les hanches et la partie interne des cuisses, se voient des taches de *vitiligo* nombreuses, larges d'un à huit centimètres environ. La verge est mi-partie, absolument décolorée à son origine, où se remarquent quelques poils blancs, et tout à coup brune, dans sa seconde moitié, qui offre la couleur foncée habituelle de la région. Sur la partie interne des cuisses, qui offre une légère teinte fauve, les taches

Il est remarquable, au contraire, que le hâle semble agir avec une certaine énergie sur les cicatrices (1), dont le tissu pâle rappelle pourtant un peu l'aspect des plaques d'albinisme partiel. C'est une particularité qu'il ne faut pas négliger, non plus que celle que nous avons signalée plus haut (p. 33), concernant la présence de l'hématosine dans la question encore débattue de la couleur des cicatrices.

La maladie d'Addison elle-même, qui modifie si puissamment la nuance de la peau en dehors de toute action directe extérieure, respecte et laisse intactes les taches d'albinisme partiel (2). Et ceci prouve bien qu'il y a là anéantissement véritable de la faculté de produire le Pigment.

Dans la même maladie et dans une autre que nous en rapprocherons sous le nom de *peau bronzée,* caractérisées toutes deux par la production spontanée de Pigment en excès, les tissus cicatriciels

sont plus visibles; elles le sont à peine sur les hanches et le ventre, où la peau est blanche et transparente.

Les poignets et le dessus des mains sont fortement hâlés; mais on y distingue des plaques irrégulières, larges d'un centimètre environ, où la peau est restée fine, blanche et transparente comme si elle avait toujours été protégée des rayons solaires. Cette apparence se montre aussi le long du bord radial de l'index : le doigt est irrégulièrement divisé en deux régions : l'une postérieure, brune et hâlée ; l'autre antéro-externe, nettement limitée et décolorée. Le malade attribue les plaques des poignets et du dessus des mains à des boutons de variole qu'il aurait grattés étant jeune, mais la présence de lésions semblables aux cuisses et la grande plaque de l'index éloignent cette explication.

(1) Observation V. — *Cicatrice foncée au visage.* — Le 2 juillet 1862, entre à l'Hôtel-Dieu de Rouen, salle 10, nº 8 (service de M. Flaubert), le nommé P.-L. Dupuis, né dans l'arrondissement d'Arras, et âgé de trente-neuf ans. Petite taille, cheveux châtains, yeux gris bleu. Il est journalier et vient se faire traiter de lombago. Ce malade a le visage et les avant-bras passablement hâlés. Le reste de sa peau est blanche. Au coin externe de l'œil droit, on voit une cicatrice circulaire du diamètre d'une pièce de 1 fr. environ. Elle est un peu grégie, bien limitée, et manifestement plus foncée que le reste du visage hâlé. Le malade raconte qu'il aurait eu à cette place une brûlure « avant l'âge de connaissance. »

(2) Cf. Th. Addison. *On the constitutional and local effect of diseases of the supra-renal capsules.* Observation VI.

restent rosés et sans coloration. Mais c'est à la condition qu'ils soient abrités du hâle par des vêtements, sans quoi l'atmosphère agit avec l'énergie que nous venons de dire. Aussi n'est-il point rare de trouver parmi les malades ainsi affectés, des sujets portant des cicatrices de variole plus foncées que la peau environnante au visage, et plus claires que celle-ci sur le tronc.

XVI.

On observe, avons-nous dit, chez l'homme blanc certaines colorations de la peau toujours morbides, nullement accidentelles, et qui sont dues à un dépôt anormal de Pigment dans le réseau même de Malpighi.

C'est-à-dire que ces colorations se rapprochent singulièrement, par leur nature, de celle du nègre et en général des espèces humaines les plus foncées.

On trouve éparses dans les recueils anatomiques, dans les ouvrages classiques sur les maladies de la peau, un certain nombre d'observations qui doivent sans doute être rapportées aux affections dont nous parlons.

En effet, s'il n'est pas douteux que dans l'antiquité le nom d'*ictère noir* n'ait été la plupart du temps appliqué à de véritables ictères, remarquables seulement par l'intensité de la teinte jaune ou verte qu'ils offraient; si ce nom a même pu prendre parfois une signification à peu près synonyme de celle d'ictère malin, il est cependant d'autres cas où le rapprochement de la peau des malades avec celle du nègre s'est tout naturellement présenté à l'esprit des observateurs; et ceci exclut à peu près l'existence de reflets jaunes ou verts dans cette coloration, c'est-à-dire tout rôle de la bile dans sa production. Il n'est guère possible de ne pas tenir compte des faits de cet ordre; seulement, en raison de cette difficulté que nous avons signalée (p. 21), de traduire exactement les phénomènes de couleur, en raison de l'absence de tout renseignement histologique, il faudra se garder de

donner à ces observations d'autre valeur qu'un intérêt purement historique.

Zacutus rapporte d'après Gaspar de la Côte (Acosta), chirurgien portugais établi à Rouen vers 1630, l'histoire que voici : « Uxoris cu-« jusdam nobilis viri atro colore cutis tota ita fuit tincta, atque fœdata, « ut solummodo ejus aspectus omnibus horrorem incuteret : Hæc « absque febri mœsta perpetuo erat, nam universa corporis superficies « Æthiopis colore erat conspurcata..... (1). » A la mort on n'aurait pas trouvé de rate!

Le 11 février 1739, Ludwig écrivait à Haller (2) : « Habuimus ante « quinque septimanas Europæum Æthiope nigriorem in theatro nostro « anatomico. »

En 1813, Goodwin publie l'histoire d'une vieille demoiselle de 60 ans qui serait devenue noire (3). Puis viennent se ranger là un certain nombre d'observations rapportées par Alibert (4), en particulier celle du nommé Honoré Grandery, et par M. Rayer (5). Enfin, d'autres cas plus ou moins singuliers, de Lorry (6), de Biett (7), de Wells (8), de Rostan (9), de Willan (10), etc., compléteraient à peu près ce tableau rétrospectif.

(1) Zacuti *lusitani opera*, Lugduni, 1657, liv. III, obs. CXXXVII.

(2) *Epistolarum ad Alb. Hallerum scriptarum, etc.* Berne, 1773-1775, vol. I, p. 393.

(3) Voy. Renauldin, art. *Décoloration* du *Dictionnaire des Sciences médicales*.

(4) *Description des Maladies de la Peau*, in-fol. 1806-1826, et *Précis des Maladies de la Peau*, 1832, articles *Panne, Ephélide scorbutique*.

(5) *Traité des Maladies de la Peau*, articles *Mélasma, Nigritie*, t. III, p. 596 et 579.

(6) Voy. *De morbis cutaneis*, introd , p. 91.

(7) Chapitre *Pityriasis*.

(8) *An account of a female of the white race of mankind, part of whose skin ressembles that of a negro*, in-8.

(9) *Observation d'une femme devenue noire dans l'espace d'une nuit.* (*Bullet. de la Faculté de Méd. de Paris*, 1817, p. 524.)

(10) C'est l'observation d'un enfant anglais né aux Indes et chez lequel une teinte noire se montrait tantôt sur les bras et les jambes, tantôt sur les doigts. « It some times affec-

Le plus souvent ces maladies, présentées partout comme extraordinaires, remplissaient un petit cadre nosologique créé pour elles seules, et constituaient des espèces de curiosités médicales, ce qu'on appelle des *cas rares*, jusqu'au jour où la découverte d'Addison et le célèbre mémoire où il l'exposa (1) vinrent faire une révolution dans cette partie de la pathologie cutanée.

Il fut reconnu et démontré que certaines maladies produisaient chez l'homme blanc une coloration qui se rapprochait sensiblement de celle du nègre, et qu'en outre le siège de cette coloration, aussi bien que sa cause immédiate, étaient les mêmes que chez lui, c'est-à-dire qu'elle était due à un dépôt de Pigment dans le réseau de Malpighi. Mais la gloire d'Addison avait été surtout de découvrir une certaine relation entre ces colorations morbides et différents états pathologiques des capsules surrénales. Seulement, il crut cette relation constante et cela faillit compromettre sa découverte. On s'était engoué pour l'idée nouvelle, on n'avait vu partout que maladies d'Addison; puis, comme à l'autopsie de ces malades à peau *bronzée*, pour nous servir d'une qualification aussi inexacte que généralement employée, on trouva parfois les capsules tout à fait saines, l'engoûment fit place au doute, et, faut-il le dire, à la négation d'une découverte qui ouvrait à la physiologie expérimentale un champ nouveau resté vierge, il est vrai, jusqu'aujourd'hui, en dépit des efforts de plusieurs.

C'est qu'il y avait là différentes choses confondues par un côté commun, et que devait distinguer l'avenir. La double proposition de Jonathan Hutchinson, le vaillant champion de la découverte du médecin de *Guy's hospital*, se trouva doublement fausse aussitôt que proclamée : « Il n'est pas un seul cas de coloration bien marquée de la peau, « avait-il dit, dans lequel le malade soit revenu à la santé; et pas

« ted half a limb as the arm or leg; some times the fingers and toes. » Cf. T. BATEMAN. *A practical Sinopsis of cutan. diseases, according to the arrangement of Dr Willan*, 7e édit. Londres, 1825.

(1) *On the constitutional and local effect of diseases of the suprarenal capsules*, in-4o, Londres, 1855.

« un dans lequel, après la mort, on ait trouvé l'intégrité des cap- « sules surrénales (1). » Dès la même année (1855) à l'étranger, on s'élevait déjà contre ces paroles (2).

En France, la nouvelle découverte avait rencontré ses enthousiastes et ses sceptiques : pendant que M. Trousseau, à la tribune de l'Académie de Médecine (26 août 1856), paraphrasait la proposition d'Hutchinson, un journal (3) mieux avisé réservait l'avenir en présence de quelques faits extraits de la curieuse compilation même qu'avait provoquée le zèle du chaleureux disciple d'Addison (4).

Il fut, en effet, bientôt évident que cette coloration foncée n'impliquait pas nécessairement la mort du malade dans un délai rapproché, comme on l'avait cru d'abord; de plus, que ces changements de coloration pouvaient être observés indépendamment de tout état cachectique, de toute lésion histologique des capsules, et enfin pouvaient disparaître entièrement après un temps plus ou moins long (5).

(1) Voy. *Gazette médicale*, 1856, n°s 18 et 19.

(2) Le professeur Tigri. Cf. *Gazetta medica italiana* (Toscana), n° 31, juillet, 1855 Malheureusement, en faisant contre Addison une réclamation pour la maladie qu'il avait appelée lui-même *Milza nigra* (rate noire), M. Tigri se donna le tort, au lieu de douter simplement, d'élever une affirmation contre une autre, niant la thèse d'Addison pour soutenir que les colorations noires de la peau dépendaient *toujours* d'accidents paludéens. Une simple observation anatomique, faite avec un grossissement de 100 ou 150 diamètres, eût vidé le débat à peine éclos. Nous avons vu, en effet (p. 30), que le siége de la coloration dans la mélanæmie n'est pas le même que dans les maladies qui nous occupent.

(3) La *Gazette hebdomadaire*, n° 35, t. III, p. 612, Août 1856.

(4) *Medical Times*, du 15 décembre 1855 au 22 mars 1856.

(5) Observation VI. — *Teinte bronzée de la peau, intégrité des capsules surrénales.* — Vers la fin de 1859, mon attention fut appelée sur une femme, morte salle 1 (service de M. Ballay), et dont l'interne du service faisait l'autopsie. Elle avait tout le corps fortement bronzé, à l'exception de la face, des pieds et des mains. Les capsules surrénales parurent saines. Un lambeau de peau fut enlevé sur l'hypocondre droit. D'après les renseignements qu'on prit, elle était née à Rouen et rien n'indiqua qu'elle eût quelqu'ascendant de race noire.

Observation VII. — *Peau bronzée, ulcère de l'estomac, entérite chronique, mort.* — Le 1er avril 1861, on apporte à l'Hôtel-Dieu la nommée Rose Baratte, née à Rouen,

Il résulta de tout ceci une confusion profonde qui commence à se dissiper de nos jours, laissant se dégager d'une manière plus nette et plus saisissable cette espèce morbide à laquelle, d'un commun accord, on a laissé le nom du médecin anglais. La maladie d'Addison, fatalement mortelle, est caractérisée par une altération organique en-

âgée de 60 ans, trameuse, demeurant rue du Pont-à-Dame-Renaude. Elle est en haillons et couverte de poux; elle est mourante, la tête tournée sur le côté, les yeux éteints et ne répond plus même à son nom. La peau de la face est jaunâtre, transparente, avec un peu de bouffissure cachectique. On couche la mourante, salle 2, lit 13 (service de M. Leudet) — Malaga.

Morte le 2 avril, à 5 heures du matin.

Autopsie le 3 avril, après 29 heures. Temps humide. Pas de traces de putréfaction. Pas d'émaciation. La peau du corps offre à la vue deux colorations tout à fait distinctes et spéciales. La tête à l'exclusion du cou, les mains jusqu'au-dessus des poignets, les jambes jusqu'au-dessus des genoux, sont pâles. Le reste du corps est d'un brun foncé, plus foncé qu'un sujet mulâtre. Par places, sont des plaques saillantes, encore plus foncées, offrant un peu l'aspect de squammes psoriasiques (*p. guttata*) de 3 ou 4 millimètres de diamètre. Le ton de la couleur s'élève surtout au niveau des hypocondres et sur les hanches autour de la ceinture.

Ulcère simple de l'estomac à bords réguliers, large de 3 centimètres sur 2, bouché par le pancréas. Muqueuse de l'intestin boursoufflée, fongueuse, avec petites ulcérations finement hémorrhagiques (lésions de l'entérique chronique). Poumon œdémacié; cœur légèrement infiltré de granulations graisseuses. Utérus, foie, rate, reins sains. Capsules surrénales *saines*.

Un lambeau de peau recueilli sur l'hypocondre et conservé dans l'alcool, reste aussi foncé; seulement il change de nuance, passant de la teinte sépia au noir franc de l'encre de Chine.

Observation VIII. — *Teinte bronzée d'une partie du tronc et des cuisses.* — Le 1er mai 1861, entre à l'Hospice-Général de Rouen, dortoir Saint-Vincent-de-Paul nº 2, lit 122, la veuve Dailly (Adélaïde Gueroult), âgée de 86 ans; cheveux blancs (autrefois noirs; yeux bruns. — Elle ne se souvient pas de l'époque de l'apparition des règles et de la ménopause, elle se rappelle seulement avoir fait une fluxion de poitrine et avoir eu des malaises. Elle a cousu toute sa vie, puis la vue est devenue mauvaise, et enfin, il y a deux ou trois mois, la faiblesse de ses jambes l'a forcée de prendre le lit. Elle ne se rappelle avoir jamais eu ni clous, ni boutons, ni démangeaisons. Elle se plaint seulement de douleurs lombaires.

Etat au 5 juillet 1861. — La face de la malade est légèrement brunâtre, mais sans que cette teinte ait rien de caractéristique. La peau du dos est blanche ainsi que celle des jambes. Au bras, une tache brune large de trois ou quatre doigts, occupe la région inférieure et antérieure, limitée en bas au pli du coude. La peau est également blanche dans

core mal étudiée à la vérité et mal connue des capsules surrénales, et par un dépôt abondant de Pigment, répandu avec une uniformité sensible dans toute l'étendue du réseau de Malpighi, à la face et aux extrémités aussi bien que sur le tronc.

Ces lésions, occupant d'une part tout le corps muqueux de l'épiderme,

toute la région antérieure de la poitrine au-dessus d'une ligne qui passerait par les deux mamelons. — Au-dessous de cette limite, la peau est largement chagrinée et plissée, et de plus, fortement bronzée. Le fond de la teinte est léger, mais relevé d'un piqueté abondant plus foncé. — Cette teinte s'étend sur les flancs jusqu'à une ligne verticale abaissée du milieu de l'aisselle, où elle finit brusquement, laissant au dos l'apparence normale. Le maximum de la coloration occupe le sillon du dessous des seins et leur voisinage, ainsi que le sillon du pli de l'aisne. Aux cuisses, la même coloration s'étend en devant à la partie supérieure seulement, en dedans à toute la hauteur de la cuisse.

Observation IX. — *Teinte bronzée du tronc et des membres, pneumonie, arrêt au cours des matières.* — La nommée Jullien (Désirée), âgée de 52 ans, demeurant à Rouen, rue Planche-Ferrée, n° 14. — Cheveux châtains autrefois, gris maintenant, yeux bleus. Elle raconte qu'elle a eu la rougeole vers 7 ou 8 ans, et la petite vérole vers 12 ans. Avant l'apparition des menstrues, elle avait toujours des boutons, dit-elle; elle eut aussi des ophthalmies. Réglée de 17 à 45 ans, elle eut six enfants, ne fit aucune maladie pendant cette période, et « se porta comme un charme. » Il y a sept ans, lors de son retour d'âge, elle aurait eu une éruption sur tout le corps avec croûtes. Elle entra, salle 1 (service de M. Ballay), à l'Hôtel-Dieu, où « l'on dut examiner si ce n'était pas la gale. » Depuis ce temps, les boutons ne l'auraient pas quittée, elle en aurait toujours eu jusqu'au moment de sa dernière entrée. « Ils se tournaient en clous, » abondants surtout sur le corps, moins sur les bras et sur les mains. Dès avant la fin de 1857, elle prétend avoir éprouvé des douleurs dans le flanc droit, s'étendant vers la région sacrée.

Enfin, elle entre plusieurs fois à l'Hôtel-Dieu, salles 19 et 2 (service de M. Leudet), où elle offre, tour à tour, des pneumonies récidivantes, des tumeurs abdominales de nature indéterminée, mais probablement stercorales, des diarrhées, et enfin un érysipèle il y a un an. — Sa figure n'a jamais été brune; enfin, cet état maladif ne peut être rapporté à aucune aggravation successive dans sa position sociale. Depuis huit ans elle habite le même appartement au troisième étage, humide et voyant peu le soleil.

Etat au 16 avril 1861. — (La malade est couchée salle 2.) — Point de douleurs spléniques, œdème en arrière dans la région lombaire, Œil gauche amblyopique. Couleur de la face, normale, pâle. Le corps au contraire est fortement bronzé, à l'exception des extrémités. La teinte a son maximum aux hypocondres et au bas du dos, où elle laisse voir des cicatrices plus blanches. Les seins sont également foncés, pendant que les régions sternales et acromiales sont au contraire plus pâles. La teinte est peu marquée

affectant de l'autre deux organes symétriques, laissent assez deviner qu'il faut chercher, ou dans le sang, ou dans les centres nerveux, une lésion antécédente à elles. On croit généralement à une lésion du grand-sympathique, mais elle n'a pas encore été directement constatée.

aux bras, diminue vers l'avant-bras et est nulle aux mains. — Elle est également peu intense dans la région sus-rotulienne, qui présente une sorte de triangle isocèle à sommet tourné en haut, pâle et se détachant sur la peau bronzée de la cuisse. Les jambes et les pieds sont blancs ; pas de taches de pigment sur les muqueuses.

7 Mai. — Douleurs dans le flanc droit ; nouveaux symptômes de tumeurs abdominales et d'arrêt au cours des matières analogues à ce qu'a déjà présenté la malade.

3 Juillet. — La malade se rétablit et sort, offrant toujours le même aspect.

Observation X. — *Teinte bronzée du tronc et des membres, adynamie, amélioration rapide.* — Le 27 mai 1861, entre salle 19, lit 5 (service de M. Leudet), le nommé Le Bret (François-Louis), âgé de 52 ans, né à Rouen, demeurant rue des Ravisés, nº 8. Cet individu a les yeux bleus et les cheveux presque blancs, autrefois ils étaient blonds et frisés, dit-il. A neuf ans, petite vérole; c'est la seule maladie que le sujet se rappelle avoir faite. Depuis l'âge de 18 ans jusqu'au mois de février ou de mars dernier, il a été chargeur dans les roulages. Il a été cinq ans soldat ; n'a pas fait campagne en Afrique, et est à Rouen depuis 1834. Depuis trois ans il habite le même appartement ; celui-ci est sec, on y arrive par quatre marches. Il y a deux ans environ il entra à l'Hôtel-Dieu, pour un mal de reins qui l'avait pris tout à coup, pendant qu'il s'entretenait avec ses camarades, un sac de fécule sur le dos. Il y a deux mois environ ses forces l'abandonnèrent, il fut obligé de renoncer à son état et se fit journalier. Il aurait au début rendu du sang par la bouche, mais sans tousser et « sans qu'il y pensât. » Il en vomit ainsi pendant trois jours, tantôt plein une cuiller, tantôt un demi-verre. A la même époque, il éprouvait des douleurs au creux de l'estomac : malgré cet état de maladie, sa vie n'est pas misérable ; sa femme le soutient; « s'il ne mange pas de fricot, c'est que quand il est dessus, il ne peut pas manger. » Enfin, il ne s'est pas aperçu qu'il est devenu noir, mais il affirme qu'autrefois il était « blanc comme un poulet. » Il n'a jamais eu ni clous, ni boutons.

Etat actuel. — Une teinte brune prononcée règne sur tout le tronc. Entre l'extrémité du sternum et le sein droit, on remarque une cicatrice *blanche*, large de quatre centimètres environ, sur deux, entourée d'une auréole très-foncée. La teinte bronzée occupe les bras, mais est beaucoup moins marquée au-dessus des coudes. Les mollets sont complétement blancs, pendant que les cuisses participent de la teinte du tronc. — Celle-ci n'est point lavée, mais produite par des marbrures foncées relevées d'un piqueté plus noir encore. Elle atteint son maximum autour des reins en arrière, où le piqueté noir est surtout manifeste. Le cou et les mains ont subi l'insolation.

Aux sommets de la poitrine en avant, sonorité normale, s'arrêtant à droite, au niveau du sein. En arrière, symptômes de phthisie aux deux sommets. Bruit du cœur, légèrement soufflé. Le malade se plaint de douleurs à l'épigastre, « ça le brûle en man-

Mais la maladie d'Addison suffisamment décrite, on s'est arrêté là, sans classer autrement tous ces faits de coloration brune intense de la peau, recueillis par les observateurs, et dans lesquels il y avait rémission ou même disparition complète de ce symptôme pendant la vie, et

geant, » il est conrt d'baleine; il n'éprouve pas de doulenr de reins, sa marebe est normale ; il n'aeense aucun phénomène nervenx. — Bourraebe, exymel scillitique.

7 Juin. — Améliaratien très-sensiblo du côté de la poau. La blancheur des mollets entre autres ne tranche plus aussi manifestement sur la eeuleur des cuisses. La face est également blanchie.

Le malade sort le 10 juin 1861.

Observation XI. — *Teinte bronzée, généralisée à la peau et aux muqueuses; disparition des symptômes.* — Le 17 novembre 1860, entra à l'Hôtel-Dieu do Rouen, salle 2, lit 13 (service de M. Leudet), la nommée Porrin (Reso-Perpétue), née près Yvetot, âgée de 68 ans, demeurant à Reuen, rue du Chaudron, n° 22. Cheveux gris, autrefois noirs, yeux bruns.

Cette malade, qui est intelligente, raconta qu'elle vint à Reuen à l'âge de 6 ans, que l'année snivante elle eut la petite vérole. Elle fut réglée très-jeune, à 10 eu 12 ans, croit-elle, et n'ent jamais d'attaqnes de nerfs. Elle fut d'abord eurdisseuse, pnis, la vue s'étant affaiblie, elle se fit tramouse. Enfin, en janvier 1860, elle entra aux travaux de ebarité; elle demeurait au donxième étage, dans une ehambre oxposée au soleil, et avait un lit. Elle se nourrit ordinairement de fromage et de pain, n'a jamais travaillé la nuit, et n'a jamais usé d'aucun agent médicamentoux.

Elle entra le 31 mai 1861, salle 19, lit 16 (serviee de M. Leudet), pour une diarrhée qui la tenait depuis trois mois, et ponr une affection eutanée, suite d'une peur, ereit la malade. Ello était couvorte de vermine et « avait bien uno trentaine de clous. » Ceux-ci avaient commoncé par de petits boutons qui la démangealent fortement. Enfin, dit-elle, elle était devenne tonte neire partout, derrière, devant, sur les bras et la figure. Cette teinte aurait cemmencé en février, quatre meis avant sen entrée à l'hôpital, et elle affirme alors s'en être apperçue. « Lo monde lui disait : Comme vous noircissez ; commo vous avez le cou noir. » A cette épeque, M. Leudot écrivait sur ses notes jonrnalières : « La teinte brune est surtout prononcée sur le tronc, eù elle ressemble à la « peau du nègre..... Face également très-brune..... Aux bras, la celeration est très-« prononcée dans le sens de la flexien, les jambes sont de tout le eorps la partie la « plns noire. »

« ..... 3 Jnin. — Augmentatien de la teinte bronzéo sur les bras et les mains ; état « stationnaire an tronc.

« 8 Juin. — Taches bleuâtres de pigment à la voûte palatine, près dn eollet des « dents. La conleur brune reste statiennaire aux mains, aux lombes, au des. Même « teinte sur le ventre et sur les deux flanes.

« 11 Juin. — La teinte noirâtre reste la même, ayant sen maximum anx lembes, « eù il n'y a pas de furencles, ainsi qu'au ceu, eù il y en a fort peu; faee culvrée, flancs

dans lesquels on ne trouvait, après la mort, aucune lésion des capsules surrénales. Il nous a semblé qu'on pouvait, au moins jusqu'à plus ample informé, réunir tous ces faits sous le nom de *peau bronzée*, en conservant un qualificatif peu exact à la vérité, mais que l'habitude a désormais consacré.

« noirs..... Coloration brunâtre à la face interne des deux bras ; les jambes, beaucoup « moins colorées que tout le reste.

« 13 Juin. — Malgré les bains, la coloration persiste comme les jours précédents ; « toute la face interne des deux joues est marbrée de pigment noirâtre. »

A la même époque, le sang, examiné par nous au microscope, ne présentait ni excès de globules blancs, ni granulations, ni cristaux.

La malade sortit le 27 juin, la peau dans le même état.

Après sa sortie, elle retourna dans le même logement et reprit sa vie ordinaire ; mais bientôt « la maladie lui tombe dans les jambes ; » la marche devint difficile parce que les jambes enflaient rapidement ; elle ne pouvait plus monter les escaliers que « comme un animal, à quatre pattes. » Enfin, elle se fit apporter à l'Hôtel-Dieu, où elle rentra le 5 septembre 1860, salle 19, lit 19. « ...... Même teinte brune, disent les notes de « M. Leudet, aussi foncée qu'autrefois, sur le dos, sur le ventre, sur les flancs et les « bras du côté de la flexion, comme par le passé. La teinte noirâtre de la bouche paraît « avoir disparu.

« 17 Septembre. — Prurit persistant avec la même teinte brune piquetée des parties « couvertes.

« 12 Octobre. — Pigmentation un peu plus pâle qu'autrefois.

« La malade sortit le 23 octobre étant moins brune et moins faible. »

Cependant elle avait préjugé de ses forces, car à la barrière de l'Hôtel-Dieu, elle s'aperçut qu'elle devait s'asseoir sur toutes les bornes. Elle habite cette fois une chambre où le soleil ne donne pas, et revient enfin « toujours pour la marche. »

Etat au 5 juillet 1861. — Peau du corps et des membres à peine un peu brunâtre, avec cicatrices plus blanches, abondantes surtout dans le dos, et larges de 0,003 ou 0,004. Pas de furoncles ni d'autre éruption cutanée, pas de parasites ni de démangeaisons. Mains et pieds un peu cyanosés. Aucune tache pigmentée à la face interne des joues, non plus que sur le reste de la muqueuse buccale. — Appétit normal, quelquefois oppression épigastrique la nuit. Selles rares, parfois tous les huit jours, et alors en diarrhée. La miction a été difficile, mais elle est redevenue normale depuis quinze jours environ. Voussure de la poitrine, matité précordiale assez étendue. Battements du cœur profonds, le premier bruit fortement soufflé à la pointe. Pas de toux, pas de palpitations. Douleurs articulaires dans le membre supérieur et dans la hanche. Ces dernières apparaissent très-rapidement par la marche et la rendent très-difficile ; les jambes enflent en même temps, et la malade a peine à travailler une heure, et elle est alors forcée de regagner le lit.

La *peau bronzée* serait donc, dans l'état actuel de nos connaissances, une affection limitée selon toute apparence à l'épiderme, indépendante de tout appareil général de symptômes, c'est-à-dire ne caractérisant pas une cachexie. Ce serait simplement un état morbide de l'élément épithélial du réseau de Malpighi, très-semblable d'ailleurs à ce que l'on observe dans la maladie d'Addison et pouvant aussi s'étendre à la région correspondante de la muqueuse buccale (1). Quant à la cause immédiate du phénomène, il faut attendre la lumière du seul côté où elle puisse venir : de l'étude — encore à faire — des affinités spéciales, ainsi que du mode de vie et de nutrition de l'élément épidermique.

Sans vouloir entrer dans la symptômatologie complète des deux affections, qui serait peut-être laborieuse, il nous a semblé qu'on pouvait arriver assez facilement à les distinguer chez le vivant. D'abord la maladie d'Addison paraît plus fréquente chez l'homme ; la Peau bronzée de beaucoup chez la femme (2) : l'une met immédiatement en danger la vie du malade, l'autre semble sans influence sur la santé générale, elle peut rester des années stationnaire ou même diminuer et disparaître. Mais il faut surtout remarquer ce point : dans la maladie d'Addison, la coloration occupe la face et les mains, qui sont même particulièrement atteintes. *C'est l'inverse dans la Peau bronzée*, où le tronc et la partie attenante des membres est ordinairement seule prise, avec maximum de la coloration au-dessous des seins et à la ceinture. L'extrémité des jambes et des bras, ainsi que la face, ne participent que rarement à la coloration du reste du corps.

Quelques faits que nous avons cru observer, nous portent à penser que, dans la Peau bronzée au moins, les glandes sudoripares des régions colorées sont altérées dans une certaine mesure.

La Peau bronzée, qu'on observe souvent sur des sujets couchés

(1) Voy. Rayer. *Traité des Maladies de la Peau*, t. III, p. 575.

(2) Contrairement à l'opinion de M. Trousseau. Cf. *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. II, 1862, p. 685.

depuis longtemps dans des lits d'infirmerie, ne saurait reconnaître pour origine, dans tous les cas, la misère, le besoin, l'alimentation insuffisante. Ce sont là d'ailleurs des notions étiologiques trop vagues pour ne pas s'en défier. Nous ne voudrions pas prétendre toutefois qu'il ne faut pas voir dans la misère une cause au moins prédisposante. Il y a plus, et il faut même se garder là d'une confusion possible : la maladie, dans les lits de l'hôpital, se dessine nettement et n'occupe que le tronc ; mais, au dehors, l'indigent qui en est atteint, les pieds poudreux, les mains et le visage hâlés, revêt ainsi par tout le corps une couleur foncée dont on a voulu faire la livrée de la misère. Blumenbach l'avait déjà remarqué (1).

Et ceci n'a pas lieu chez nous seulement ; on peut voir dans la collection ethnographique du Louvre un dessin chinois où un mendiant maigre, étique, au teint brun et foncé, implore la pitié de gens riches, gros, frais et rosés. Toutes les figurines venues de l'extrême Orient, où l'excès de civilisation a naturellement amené la misère excessive, reproduisent cette différence, qui est la traduction rigoureuse de cette loi formulée par Heusinger (voy. p. 20), en vertu de laquelle l'abondance du Pigment au-dessus du derme et l'abondance du tissu adipeux au-dessous de lui, sont généralement en raison inverse.

XV.

La maladie d'Addison et la Peau bronzée ne sont pas les seules maladies de Pigment que nous ayons à signaler. La Peau bronzée déjà n'occupe pas tout le tégument ; il est d'autres affections du même genre localisées sur un espace encore plus restreint. Sans même parler du masque et de l'aréole au sein des femmes enceintes, nous devons dire un mot de la pellagre. Landouzy (2) a signalé, surtout chez les

« (1) Non rara adeo occurrunt anatomicis cadavera infimæ sortis hominum, quorum « reticulum propius fere ad Æthiopum nigredinem quam ad elegantis Europæi can- « dorem accedit. » *De generis humani varietate nativa.* Gœtting, 1781, p. 67.

(2) *Coloration bronzée de la peau, générale et locale, dans la Pellagre sporadique.* (*Archives gén. de Médecine*, série V, 1860, vol. II, sept., p. 331.)

pellagreux des Landes, une teinte noire, arrivant presqu'à la couleur de l'encre, étendue autour de l'érythème des extrémités, et coïncidant souvent avec d'autres plaques bronzées sur le reste du corps, surtout à l'épigastre, au ventre et aux lombes, c'est-à-dire précisément au lieu d'élection de la teinte brune dans la Peau bronzée.

Chez les femmes du peuple nous avons eu souvent l'occasion d'observer à la partie interne des jambes et des cuisses, une sorte de réseau très-brun, à mailles larges de trois ou quatre centimètres, et paraissant en rapport avec la distribution des veines sous-cutanées de ces régions. On l'attribue généralement à l'usage du *gueux* (sorte de pot à feu dans un panier) que la plupart des échoppières et des marchandes en plein air gardent constamment pendant les temps froids sous leurs jupes.

Une fois nous avons retrouvé la même apparence, quoique le réseau fût moins coloré, sur l'abdomen d'une femme qui avait eu plusieurs enfants.

XVI.

Il nous reste, pour compléter ce tableau des colorations de l'épiderme, à signaler les *éphélides* et le *hâle*. Nous voulons parler ici des éphélides lenticulaires, ces petites macules plus ou moins éphémères, connues vulgairement sous le nom de *son*, *taches de rousseur*, et qu'on trouve aussi bien aux mains et au visage que sur d'autres points de l'économie ordinairement soustraits à l'influence solaire. Ces macules, dont le siége exact dans l'épaisseur de l'épiderme n'est pas encore bien déterminé, ne doivent pas être confondues avec les *taches de naissance* que l'enfant apporte en venant au monde. Celles-ci sont des anomalies, des monstruosités, pendant que les éphélides lenticulaires semblent, dans beaucoup de cas, dépendre directement du milieu où s'agite l'organisme. C'est ce que paraît au moins indiquer leur retour périodique à chaque printemps.

Une action bien autrement décisive du milieu atmosphérique sur l'épiderme est le hâle. Mais en abordant le phénomène biologique

connu sous ce nom, une observation préalable doit d'abord trouver place : On peut et l'on doit se demander si c'est là un fait pathologique, et si ce n'est pas plutôt chez les hommes qui en sont affectés, le retour de l'épiderme à l'état naturel et véritablement normal, celui, en un mot, qu'a dû présenter l'homme blanc avant qu'il eût appris, par des raisons qu'il est assez difficile d'apprécier aujourd'hui, à se vêtir. — Et cette question présente encore plus d'obscurité quand on se rappelle que, chez le même homme blanc, les parties le plus fortement pigmentées sont précisément celles que la civilisation commençant a tout d'abord couvertes.

Aujourd'hui encore, dans les pays où la femme esclave sort à peine du harem ou n'en sort que voilée, on constate entre les deux sexes une différence de coloration extrêmement sensible. En remontant par les monuments dans le passé, on voit que cette différence a toujours existé partout où un lourd costume n'est pas venu abriter l'homme, à peu près aussi complétement que le toit domestique abritait la femme (1). Et les enlumineurs anciens n'ont pas failli à reporter dans leurs œuvres le contraste qui frappait leurs yeux.

C'est ainsi que les artistes égyptiens, qui ont figuré leurs voisins sous des couleurs à jamais reconnaissables, aussi bien les noirs du sud que les populations pâles du nord (2), n'ont pas manqué dans leurs peintures hiératiques le plus souvent, et toujours dans leurs peintures réalistes, de représenter les femmes d'une teinte plus claire, ordinairement en jaune et tranchant vaillamment sur le rouge adopté pour peindre l'Homme égyptien (3). C'est la même différence et les mêmes couleurs à peu près que nous retrouvons encore aujourd'hui sur les poupées qui nous viennent de l'Hindoustan.

Les dessinateurs des plus anciens vases grecs, élèves des Egyptiens

(1) Cf. Pruner-Bey. *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 5 mars 1863.

(2) Voy. Lepsius. *Denkmaeler von Egypten und Æthiopen*, vol. IV, pl. 133, 141 ; vol. V, pl. 1, 40 ; vol. VI, pl. 116, 117, 136.

(3) Voy. Idem, *ibid.*, vol. III, pl. 20, 21, 57, 58 ; vol. IV, pl. 83, 93, 130.

peut-être, en tout cas témoins de la même différence profonde entre les deux sexes, l'un toujours au fond du gynécée, l'autre toujours aux jeux ou sur la place publique, ont traduit brutalement cette différence. Travaillant sur un fond jaunâtre ou rouge, et n'ayant plus d'ailleurs à leur service les ressources de la palette égyptienne, ils ont peint la silhouette des chairs en blanc chaque fois qu'ils ont voulu représenter un être féminin, femme ou déesse, Circé (1), Cassandre (2), Atalante (3) aussi bien que Minerve (4); les Amazones (5) aussi bien que les monstrueuses Gorgones (6). Pour les silhouettes d'hommes, le même vernis blanc est, dans les vases archaïques, exclusivement réservé à représenter la barbe et les cheveux des vieillards.

Plus tard, avec une civilisation plus parfaite, un luxe plus raffiné, quand la rude existence des Italiotes et des premiers colons grecs eut fait place à la vie pleine de mollesse de leurs descendants, cette différence entre le teint des deux sexes s'éteignit, et l'art, se transformant à son tour, ne traduisit plus un contraste qui ne frappait plus les yeux. A cette époque, le céramographe, devenu plus habile, *réservait* ses personnages sur le fond noir au lieu de les peindre comme autrefois

(1) Voy. Panofka. *Antiques du cabinet du comte de Pourtalès*, pl. V.

(2) Voy. Ed. Gerhard. *Auserlesene griechische Vasenbilder*, 3e partie, pl. CCXXVIII. — Idem. *Etruskische und kampanische Vasenbilder*, pl. XXII.

(3) Voy. Ed. Gerhard. *Auserlesene griechische Vasenbilder*, 3e partie, pl. CLXXVII, fig. 2.

(4) Voy. Musée de Berlin, nos 644, 649, 665, 1584, 1633, etc.—Ed. Gerhard. *Auserlesene griechische Vasenbilder*, 1re partie, pl. VI, XVI, XVII, XXVII, etc. — Idem. *Trinkschalen und Gefaesse*, pl. XV, etc.—Stackelberg. *Die Græber der Hellenen*, pl. XIII, fig. 3. — Panofka. *Antiques du cabinet du comte de Pourtalès*, pl. XII. — Ed. Gerhard. *Etruskische und kampanische Vasenbilder*, pl. I, II, etc.

(5) Voy. Musée de Berlin, nos 655, 688. — Ed. Gerhard. *Auserlesene griechische Vasenbilder*, 2e partie, pl. CII, CIV, etc. — Idem. *Etruskische und kampanische Vasenbilder*, pl. XVII.

(6) Voy. Musée de Berlin, no 1033. — Ed. Gerhard. *Auserlesens griechische Vasenbilder*, 2e partie, pl. LXXXVIII; 3e partie, pl. CCXVI—. Idem. *Griechische und Etruskische Trinkschalen*, pl. III.

sur fond clair; il continua, dans ce procédé, de figurer avec le vernis blanc la chevelure des vieillards (1), mais il ne l'employa plus aux silhouettes de femme (2), le réservant en général pour des personnages d'une essence supérieure, surnaturelle, transparente, tels qu'Aphrodite, Eros, Déméter, Artémis-Hécate, toutes ces divinités des mystères dont le culte allait grandissant.

L'étude du hâle est d'autant plus intéressante pour l'anthropologiste que la cause immédiate dont il dérive, et dont le siège est évidemment dans l'atmosphère, n'est point encore rigoureusement déterminée. Le soleil, qui semble avoir donné son nom au phénomène du hâle, est loin pourtant d'en être toujours la cause. On sait aujourd'hui que le bivouac par les nuits sereines, a dans ce sens une action pour le moins aussi énergique. Il y a longtemps que la clairvoyance populaire l'a constaté (3). De leur côté, les explorateurs du pôle nord n'ont pas été sans remarquer que leur visage et leurs mains brunissaient fortement sous le ciel des aurores boréales.

(1) Vey. Ed. Gerhard. *Auserlesene griechische Vasenbilder*, 1re partie, pl. IV, XLVI; 3e partie, pl. CXCVII, CCXXXIX; 4e partie, pl. CCLXX.

(2) A peine peut-on citer quelques exceptions. Veyez entre autres Dubois Maisonneuve. *Introduction à l'étude des vases antiques*, pl. XIV, fig. 4, pl. XLV. — Ed. Gerhard, *Trinkschalen und Gefaesse*, pl. XXIX. Encore la plupart du temps ces exceptions se rattachent-elles par un point de mysticisme ou de merveilleux à la loi générale qui voulait qu'on réservât le blanc pour les êtres surnaturels. Ici ce sont des ombres. (Raoul Rochette. *Lettre à M. le professeur Gerhard sur deux vases peints de style et de travail étrusques*, dans *les Annales de l'Institut archéologique*, t. VI, p. 264; — Idem. *Monuments inédits d'antiquité figurée*, pl. XLIX, A); là ce sont des femmes occupées de mystères ou de magie. (Dubois Maisonneuve. *Introduction à l'étude des vases antiques*, pl. XXIII); ou enfin le cadavre d'une victime immolée comme sur le vase de Canosa. (Idem, *ibid.*, pl. XXVI, fig. 1.)

(3) Arago (*Notice scientifique* de *l'Annuaire du bureau des longitudes* pour 1833) rapporte à ce sujet un vieux proverbe méridional :

Lou sol y la sereine
Fan veni la gent mouraine.

XVII.

Sans nous étendre davantage sur cette curieuse question du hâle, on voit qu'elle nous ramène directement à notre point de départ, à ce point si contesté de la recherche anthropologique : l'origine des colorations des diverses espèces d'hommes. Nous avons vu la maladie d'Addison, essentiellement organique, toute intérieure, rapprocher infiniment la peau de l'homme blanc de celle du nègre. Le hâle le plus manifeste, le plus prononcé, n'arrive jamais à produire des effets pareils. Le siége anatomique de ces deux phénomènes ne parait pas même être tout à fait identique ; il semble, dans le hâle, que des granulations colorées (de Pigment?) se déposent dans toute l'épaisseur du tissu de l'épiderme, pendant que dans la maladie d'Addison ce dépôt a lieu exclusivement dans le réseau de Malpighi.

Cette production de Pigment n'est-elle pas dans l'état actuel de nos connaissances, un des problèmes les plus obscurs de la physiologie, et ne faut-il pas reconnaître que c'est seulement après qu'il sera éclairci, qu'on pourra s'aventurer dans des hypothèses plausibles sur la coloration des différentes espèces d'homme. Fera-t-on alors jouer à l'atmosphère un rôle aussi décisif dans la coloration du nègre ? n'y verra-t-on que la conséquence de son habitacle sous les tropiques ? quand il sera reconnu que le hâle se produit à peu près par toute la terre avec la même intensité sur le corps dépouillé de vêtements. Et ne sera-t-on pas disposé à s'étonner avec M. Bonté que M. de Quatrefages, donnant à un accident temporaire, comme le hâle, un rôle tout à fait disproportionné, ait signalé chez MM. d'Abadie, Schimper et Baroni un virement manifeste de leurs caractères de race après trois mois seulement de séjour à Ischana, en Arabie (1).

Il nous semble que c'est plutôt maintenant à des détails inconnus de structure ou de fonction, à l'histologie ou à la physiologie, qu'il

(1) De Quatrefages, *Revue des Deux-Mondes*, fév. 1861, p. 960. — Bonté, *Sur l'action des milieux*. (*Bullet. de la Soc. d'Anthropologie*, 6 août 1863.)

faudra demander une explication valable des phénomènes de coloration chez les différentes espèces d'hommes.

En résumé, nous croyons que l'histoire des colorations morbides de l'épiderme, à peu près insignifiante par certains points, mérite, par d'autres, de fixer vivement notre attention, dans l'état actuel de la science. Elle doit apporter en particulier de vives lumières à l'anthropologie; ou plutôt, nous nous exprimons mal, elle tend à favoriser la venue de la lumière en détruisant certaines idées anciennement reçues, comme ce préjugé de l'action décisive du climat sur la couleur de la peau. Elle montrera que l'origine première de ces colorations, peut aussi bien résider dans les profondeurs de l'économie, inaccessibles au rayonnement céleste, que dans l'influence directe sur la peau, de cet océan atmosphérique au fond duquel nous rampons.



